

HT
169
.C2A4414
no.1

Documents hors série

Localités à industrie unique



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Expansion
Économique
Régionale

Regional
Economic
Expansion



Attached is a copy of Single - Industry Communities, the first in an ongoing series of Occasional Papers to be published by this department. These publications are to be based on research and analytical work in subjects related to problems of regional development in Canada. In this instance, the report was produced through the active involvement of analysts from several federal departments, with overall co-ordination provided by DREE.

With the wide current concern for the well-being of those communities which depend heavily for their existence on one major commercial enterprise or activity, we think you will find the attached report interesting and informative.

Ref.: Yves Beaupré - DREE, Ottawa
Tel.: (613) 996-3007

Ci-joint un exemplaire des Localités à industrie unique, le premier d'une collection de " Documents hors série " qui seront publiés par le ministère. Ces publications sont le fruit de travaux de recherche et d'analyse effectués sur les sujets liés aux problèmes de développement régional au Canada. La rédaction du présent rapport a nécessité la collaboration d'analystes relevant de plusieurs ministères fédéraux, et le MEER a assumé la coordination de leurs travaux.

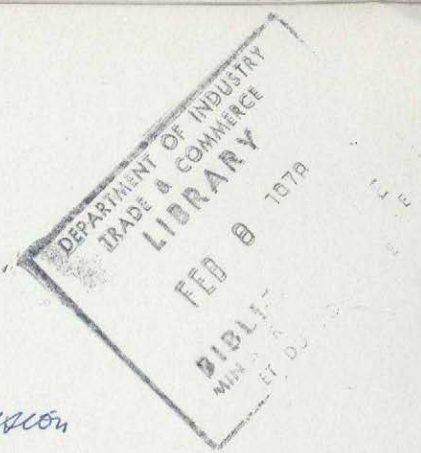
À la suite des récentes préoccupations manifestées au sujet du bien-être de plusieurs localités, dont l'existence dépend lourdement d'une entreprise ou activité commerciale principale, nous croyons que vous trouverez de l'intérêt à consulter cette publication qui renferme quantité de renseignements.

Réf. : Yves Beaupré - MEER, Ottawa
Tél. : (613) 996-3007

Documents hors série [1]

[Canada. Ministère de l'expansion
économique régionale]

Localités à industrie unique





DOCUMENTS HORS SÉRIE

Le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) publie, à l'occasion, des rapports de recherche analytique réalisés dans le cadre de l'étude permanente de la conjoncture socio-économique des diverses régions du pays.

La collection « Documents hors série » s'adresse à quiconque s'intéresse au développement régional en général.

Il nous faut cependant souligner que, même si ces rapports de recherche sont préparés pour le compte du ministère par des chercheurs indépendants ou par des membres de son personnel, ils n'ont pas pour objet de constituer ou de refléter les politiques, objectifs et opinions du gouvernement du Canada. Ils se veulent plutôt un outil d'information générale et de discussion sur le sujet particulier dont ils traitent.



AVANT-PROPOS

Les localités à industrie unique constituent un problème de longue date auquel tous les paliers de gouvernement se sont intéressés. Une équipe d'analystes, provenant de différents ministères fédéraux, a amorcé l'examen des diverses facettes du phénomène. Ce rapport, bien qu'il ne représente qu'une partie de la recherche effectuée, regroupe les principaux résultats de cette étude qui, quoique substantielle, ne constitue qu'un pas vers une meilleure compréhension de ces localités à industrie unique.

Ce rapport ne saurait, d'aucune façon, être reçu comme un énoncé de politique fédérale. Il vise plutôt à reconnaître et à décrire ces localités du Canada qui, pour vivre, dépendent d'une seule activité économique. Il est à espérer que cette étude favorisera une meilleure prise de conscience du phénomène des localités à industrie unique et qu'elle constituera un cadre réunissant des éléments pertinents d'information qui permettront, lors de la prise de décisions gouvernementales, de prendre en considération la dynamique particulière de ces localités.



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
LES CRITÈRES DE SÉLECTION ET LA BASE DE DONNÉES	9
Les critères de sélection	10
La base de données et la méthode d'identification	15
Le recensement de 1971	15
Le recensement des manufactures de 1971	17
Source de données du secteur privé	18
La constitution de la base de données à variables multiples	20
LE CHOIX DE L'ANALYSE FACTORIELLE	23
La nature des variations	24
La classification	33
UN CADRE D'ANALYSE	37
Les comptes privés	42
La perte de revenu due au chômage	42
La perte de revenu due au changement d'emploi	43
La perte de richesse	43
Résumé	45
Les comptes économiques	45
Les coûts économiques	47
Les avantages économiques	51
La valeur actualisée nette	53
Les comptes budgétaires	53
Une meilleure prise de conscience du phénomène	55

LISTE DES TABLEAUX

1. Nombre de localités à industrie unique, selon la taille de la population, dans les provinces et les régions, 1971	12
2. Nombre de localités à industrie unique, selon l'assise industrielle, dans les provinces et les régions, 1971	14
3. Amplitude des variations entre 62 localités à industrie unique comprises dans l'échantillon national	26
4. Comparaison des localités à industrie unique et des centres urbains non métropolitains (Colombie-Britannique et Canada), établie en fonction de variables choisies (moyenne), 1971	35
5. Matrice d'indicateurs divisée en quatre catégories de préoccupations	41

LISTE DES FIGURES

1. Variations des facteurs 1 et 2 entre 62 localités à industrie unique comprises dans l'échantillon national	30
2. Le cadre comptable	40
3. Les comptes privés	44
4. Les comptes économiques	46
5. Les comptes budgétaires	54

LISTE DES CARTES*

Répartition des localités à industrie unique à Terre-Neuve
Répartition des localités à industrie unique au Labrador
Répartition des localités à industrie unique à l'Île-du-Prince-Édouard
Répartition des localités à industrie unique en Nouvelle-Écosse
Répartition des localités à industrie unique en Nouvelle-Écosse
Répartition des localités à industrie unique au Nouveau-Brunswick
Répartition des localités à industrie unique au Québec
Répartition des localités à industrie unique au Québec
Répartition des localités à industrie unique en Ontario
Répartition des localités à industrie unique en Ontario
Répartition des localités à industrie unique au Manitoba
Répartition des localités à industrie unique en Saskatchewan
Répartition des localités à industrie unique en Alberta
Répartition des localités à industrie unique en Colombie-Britannique
Répartition des localités à industrie unique en Colombie-Britannique

* Encarts présentés à l'intérieur du plat inférieur.

INTRODUCTION

Les localités à industrie unique forment un très important élément de la structure économique du Canada. Des millions de Canadiens vivent dans ces localités, qui regroupent quelque 25 pour cent de la population établie à l'extérieur des régions métropolitaines. L'examen des caractéristiques et de l'évolution des localités à industrie unique a bien fait l'objet de travaux académiques certes légitimes, mais on n'a pratiquement jamais réussi à organiser l'information sur leur structure économique et sociale pour faire en sorte qu'elle puisse servir aux divers paliers de gouvernement lorsque doivent être prises des décisions susceptibles d'influencer leur avenir. Le présent rapport décrit les diverses facettes du phénomène des localités à industrie unique et expose, dans leurs grandes lignes, certaines façons d'organiser l'analyse des problèmes qu'il suscite.

Le phénomène des localités à industrie unique trouve très certainement son origine dans la nature particulière de l'assise économique de la localité. L'avenir de la plupart de ces localités dépend de la viabilité économique de l'industrie dominante, laquelle est souvent tributaire de facteurs qui échappent au contrôle de la communauté. Ainsi, en formulant des politiques pour contrer les difficultés éprouvées par les localités à industrie unique, les responsables devront centrer leur attention sur les problèmes sociaux liés au déclin rapide de l'industrie locale.

L'avenir de la plupart des localités à industrie unique repose sur la viabilité économique du principal employeur ou des principaux employeurs, qu'il s'agisse d'agglomérations très importantes (comme Oshawa, en Ontario) ou d'une petite ville-entreprise géographiquement isolée. Le fait même que toute la communauté dépend d'un seul employeur (ou d'un groupe d'employeurs engagés dans la même industrie) pour la plus grande partie de ses revenus et de ses emplois laisse prévoir, pour la

localité, des problèmes graves et urgents en cas de disparition de cette industrie.

L'étroitesse de l'assise économique de la localité et l'influence prépondérante de l'industrie sur la vie de la communauté ne font qu'aggraver les difficultés au sein même de l'industrie. Dans nombre de cas, la viabilité de l'employeur est déterminée par des forces qui échappent au contrôle de l'établissement, de la localité et même de l'entreprise mère, lorsqu'elle existe. Les fluctuations brusques de la situation du marché et du commerce peuvent compromettre la rentabilité des activités locales et les progrès technologiques peuvent éliminer l'industrie de la concurrence internationale. Des modifications aux politiques des gouvernements canadien ou étrangers peuvent entraîner la fermeture d'usines même s'il existe encore un débouché pour les produits locaux. Les industries d'extraction et celles fondées sur les ressources subissent des revers encore plus graves liés à l'épuisement progressif des ressources. Parmi les autres facteurs impondérables, on peut citer le risque de supplantation d'un produit par un autre, les marchés s'ouvrant aux firmes qui transforment les produits locaux, la part du marché que détient chaque producteur et le degré de concurrence entre les entreprises.

Toutefois, si les problèmes économiques deviennent rapidement évidents, les problèmes sociaux qui découlent du déclin rapide ou de la mort de l'industrie en tant qu'assise économique de la localité font de la localité à industrie unique un vif sujet de préoccupation en matière de politique de planification.

Diverses études menées sur le phénomène de la localité à industrie unique ont fait ressortir que de telles collectivités se développaient par étapes. Lucas, par exemple, distingue quatre étapes : la construction, le recrutement des citoyens, la transition et la maturité¹. Par contre, l'étude menée par Wichern et d'autres distingue trois étapes et deux phases intermédiaires qui sont les suivantes : l'étape de prédéveloppement, la phase d'émergence ; l'étape de transition, la phase de maturation ; et l'étape de post-développement².

Dans l'ensemble, ces diverses méthodes sont très semblables en ce sens qu'elles postulent toutes que l'évolution d'une localité se produit en une série d'étapes distinctes s'accompagnant d'une différenciation sociale et d'une expansion croissante de l'infrastructure communautaire. Ce dernier aspect du développement se rapporte au processus souvent délicat qui consiste à

¹ Rex Lucas, *Minetown, Milltown, Railtown. Life in Canadian Communities of Single Industry*, Presses de l'université de Toronto, Toronto, 1971, chap. 2-5.

² P. H. Wichern, G. Kunka et D. Waddell, *The Production and Testing of a Model of Political Development in Resource Frontier Communities*, Centre des études sur le peuplement, université du Manitoba, Winnipeg, 1971, p. 14-20.

installer et à faire fonctionner des écoles, des églises, des entreprises commerciales, de même que les services et les équipements collectifs.

Lucas a plus particulièrement abordé l'étude de deux phénomènes qui sont des corrélatifs importants du stade de développement de la localité et qui permettent d'apprécier la viabilité future d'une localité dans le cas où sa base économique se trouverait menacée³. Il fait valoir tout d'abord que ces localités connaissent un cycle des âges, c'est-à-dire des périodes distinctes au cours desquelles la pyramide des âges de la population change d'aspect. Cela se vérifie lors des étapes de recrutement et de transition. Au cours de la phase de recrutement, la communauté regroupe en général une population active jeune et homogène (principalement des hommes de moins de 35 ans). Beaucoup de ces travailleurs sont mariés et ont des enfants, et pendant quelque temps, la base de la pyramide reste très large (beaucoup d'enfants), tandis que le sommet est étroit (peu de personnes âgées). Lors de l'étape de transition, les premiers habitants atteignent l'âge de la retraite, leurs enfants, l'âge adulte ; ainsi, le sommet de la pyramide s'élargit considérablement alors que sa base se rétrécit. Ce phénomène s'accroît encore lorsque la localité, se trouvant dans sa phase de transition, entre dans une période de déclin économique, en raison, par exemple, de l'épuisement progressif des ressources naturelles, ce qui entraîne le départ de nombreux adolescents qui vont chercher un emploi ou poursuivre ailleurs leurs études.

Le second phénomène étudié par Lucas est celui qui touche le changement de main des logements. La propriété des logements passe de la compagnie (laquelle joue, d'ordinaire, le rôle de promoteur et de constructeur) aux citoyens eux-mêmes⁴. Ce phénomène est important, car l'accession des particuliers à la propriété du logement signifie qu'ils ont accumulé un certain capital, lequel risque d'être perdu au moment du déclin de la localité.

En dépit de la grande diversité des localités à industrie unique du point de vue de la taille, de l'emplacement et du type d'activités, leurs caractéristiques résultent très souvent de la décision d'implanter une industrie dans un endroit précis. Nombre d'entre elles sont situées à proximité des ressources naturelles : les forêts, les gisements minéraux, les lieux de pêche, etc. Certaines localités basées sur la production manufacturière sont souvent situées à proximité de sources d'énergie naturelle à bon marché (par exemple, l'industrie du meuble en Ontario et

³ Lucas, *Minetown, Milltown, Railtown...*, p. 66-67.

⁴ *Ibid.*, p. 74-77.

au Québec ou les textiles au Québec). D'autres desservent essentiellement des industries et leur emplacement est choisi suivant le rôle qui leur revient; c'est ainsi que l'on trouve une multitude de villes ferroviaires échelonnées le long des voies ferrées, de même que des centres de commerce au beau milieu de l'arrière-pays agricole et aux carrefours de transbordement.

Les localités à industrie unique du Canada peuvent ordinairement être classées en deux grandes catégories : celles qui ont été fondées au début de la colonisation du Canada et celles, plus récentes, créées pour répondre aux besoins de l'industrie.

Les premières se retrouvent surtout dans les provinces de l'Atlantique et vivent en général de la pêche. Des localités semblables existaient jadis dans d'autres régions du pays, mais elles ont disparu ou se sont diversifiées pour devenir des centres urbains. La deuxième catégorie, comprenant la plupart des localités à industrie unique, regroupe des villes plus nouvelles. Ces villes sont des excroissances de l'industrie lourde moderne plutôt que les avant-postes des premiers colons⁵.

Ces villes sont en pleine croissance. Les commodités de la vie urbaine sont rares dans beaucoup d'entre elles ; dans d'autres, ce qui semblerait essentiel à un habitant d'une grande ville fait défaut ; la plupart du temps, contrairement à ce qui s'est passé pour celles de la première catégorie, l'industrie y est apparue avant que s'organise la collectivité. Toutefois, ce contraste se traduit le plus souvent par des différences de degré plutôt que de nature. Il existe de grandes similitudes entre ces deux types de localités à industrie unique, et c'est plutôt le degré et le style d'urbanisation qui les différencient. Ainsi, les différences observées sont liées aux divisions rurales-urbaines : la taille de l'agglomération, le nombre et le type d'habitations, les services municipaux et les schèmes de migration, surtout chez les adolescents et les éléments jeunes de la population active.

En outre, le degré d'interaction sociale est faible et la stratification selon le statut professionnel est très nette dans les villes de formation récente à caractère urbain⁶. En effet, à ces facteurs viennent s'ajouter, dans certaines collectivités, des divisions ethniques (qui reflètent la composition spécifique de la population active de la ville) et des divisions entre la population autochtone et la population importée, surtout dans les agglomérations du Nord⁷.

⁵ Lucas, *Minetown, Milltown, Railtown...*, p. 20.

⁶ *Ibid.*, chap. 6 et 7.

⁷ Alick Andrews, « Social Crisis and Labour Mobility. A Study of Economic and Social Change in a New Brunswick Railway Community ». Thèse de maîtrise, université du Nouveau-Brunswick, 1967, p. 72-73. Cité par Lucas, notamment p. 127-140.

Le principal problème de la localité à industrie unique consiste en l'insécurité provenant du fait qu'elle dépend étroitement d'une seule activité économique. À ce problème fondamental s'ajoutent deux groupes de facteurs dits situationnels : ceux qui sont communs à la plupart de ces localités, que ce soit en des périodes de prospérité ou de difficulté, et ceux qui créent des problèmes graves lorsque l'économie locale se trouve menacée.

Plusieurs de ces localités sont souvent isolées et doivent par conséquent être autosuffisantes. De plus, la prédominance de l'industrie locale a pour corollaire direct que les problèmes de la compagnie sont aussi ceux de la ville. Lorsque, par ailleurs, ces facteurs agissent sur une population très homogène, ce qui n'est pas rare, chacun éprouve l'impression de tourner en rond, une certaine claustrophobie où il sent le nombre réduit de ses possibilités et qui se traduit par un manque d'entrain et de vitalité. Les habitants de ces localités se plaignent surtout du manque de variété des installations commerciales et récréatives et du fait qu'ils se sentent « à l'écart ».

Cela peut faire naître des problèmes particuliers dans la localité. Le travail par postes peut mettre à rude épreuve la cohésion familiale et surtout empêcher de mener une vie sociale normale, lorsque les amis et les voisins travaillent également par postes. De plus, la camaraderie particulière qui se crée entre ceux qui partagent les mêmes expériences et la même langue de travail peut également rendre plus difficiles les relations familiales dans la mesure où l'épouse ou les autres membres de la famille se sentent complètement coupés du travail, lequel absorbe une trop grande partie du temps du mari (ou du père).

L'isolement géographique pèse encore plus lourdement chez les adolescents. D'une manière générale, il y a peu de possibilités d'emploi en dehors de l'industrie dominante et les perspectives pour les femmes sont particulièrement ternes. Souvent les fils et les filles sont obligés de s'en aller chercher ailleurs du travail ou poursuivre des études plus avancées.

Des problèmes peuvent également surgir du fait de l'organisation des plans de carrière au sein même de la compagnie. Les possibilités d'avancement se trouvent souvent limitées par la fragmentation des syndicats et par la stricte application du principe de l'ancienneté, et parce que de nombreuses compagnies préfèrent recruter leurs cadres à l'extérieur. Ceci tend à aggraver une situation qui est déjà loin de favoriser la promotion de la main-d'œuvre locale. Nous avons déjà dit que les possibilités d'emploi pour les femmes et les adolescents sont habituellement réduites mais ce problème, qui est, somme toute, assez général, a un caractère plus aigu lorsque l'entreprise principale risque de

devoir fermer ses portes. Les critères d'ancienneté sont souvent propres à la firme et, dans le cas du personnel de soutien, peuvent n'avoir de valeur que dans l'entreprise même. Enfin, rares sont les compagnies ou les syndicats qui assurent le caractère transférable des pensions de retraite, si bien que si les citoyens peuvent, en principe, pour la plupart, changer d'emploi, c'est seulement au prix d'un sacrifice qui se répercute sur le fonds de retraite.

Les localités à industrie unique connaissent des problèmes dans le domaine de l'infrastructure et, plus particulièrement, dans les trois domaines du logement, de l'éducation et de la santé. C'est en général la compagnie qui entreprend de construire les logements et qui les vend par la suite aux habitants à des prix très inférieurs à ceux du marché extérieur. Dans bien des cas, toutefois, les gens ont le sentiment de n'être que de passage et préfèrent ne pas investir dans l'achat d'un logement. Les habitations tendent à se détériorer et il n'y a guère d'entrepreneurs pour effectuer les travaux de rénovation ou lancer de nouveaux projets de construction. Cela se traduit en général par un manque de variété dans les nouveaux logements.

Lorsqu'on connaît la pyramide des âges des habitants, le pourcentage de ceux qui sont propriétaires peut fournir de bons indices sur les aspirations de la population locale. Ceux qui n'ont pas l'intention de rester, en général, n'achètent pas de maison. Une baisse des valeurs immobilières et un ralentissement des prêts hypothécaires et des prêts pour rénovations domiciliaires peuvent être le résultat d'un manque de confiance en l'avenir de la ville.

Le système scolaire défavorise également beaucoup d'enfants dans ces localités. Même si les installations scolaires et le personnel enseignant sont de bonne qualité, ils sont rarement comparables à ceux des centres urbains. Les enfants sont obligés de quitter la localité pour poursuivre des études postsecondaires ou recevoir une formation technique que n'offre pas l'industrie locale par le biais de ses programmes d'apprentissage, et ceci peut représenter une charge financière importante. En outre, le manque de formation de l'individu limite considérablement ses chances d'obtenir un emploi à l'extérieur. Enfin, comme les diplômés d'université trouvent rarement des débouchés dans la localité, il se produit un phénomène constant d'hémorragie des individus les mieux formés et les plus instruits, ce qui risque de susciter ultérieurement des problèmes.

Les services médicaux et dentaires sont souvent insuffisants. De nombreux praticiens se refusent tout simplement à abandonner leur cabinet de ville (et le revenu et le mode de vie que cela représente) pour aller vivre dans une localité à industrie unique. Plus la ville est petite, plus rares sont les équipements et les installations qui exigent des dépenses d'immobilisations importantes. Ceux qui ont besoin de consulter des spécialistes, d'aller

à l'hôpital ou de subir des interventions chirurgicales doivent surtout se rendre dans un centre plus important, ce qui impose des voyages longs et coûteux. Il est également difficile d'assurer la continuité des soins médicaux et dentaires, le roulement parmi ceux qui exercent dans le secteur médical ou paramédical étant assez élevé.

Tous ces facteurs prennent évidemment une acuité particulière lorsque la principale industrie de la localité doit fermer ses portes. Les effets les plus immédiats et les plus importants d'une telle fermeture, sont, bien sûr, un chômage massif et une perte considérable de revenu à la fois dans l'industrie dominante et les secteurs des services, de la fabrication ou même de la production primaire, qui dépendent de cette industrie principale.

La fermeture de l'entreprise principale a des répercussions graves sur les conditions sociales et économiques, les principaux problèmes résultant du manque relatif de mobilité de la main-d'œuvre locale. En dehors de l'usine locale, les ouvriers qualifiés et les techniciens peuvent ne pas trouver d'emploi et, s'ils en trouvent, ils doivent souvent accepter un salaire moindre ou déménager dans une autre localité. Les qualifications professionnelles d'un individu — ce qui le définit sur le marché du travail — perdent de leur valeur s'il ne les utilise pas. Ceux qui ont perdu leur emploi peuvent éprouver des difficultés à se recycler ou à reprendre les études et les travailleurs âgés, notamment, risquent de trouver très dur le changement de métier ou d'emploi.

On sait bien maintenant ce qu'il en coûte socialement et psychologiquement de se trouver involontairement en chômage. Mais, lorsqu'à cela s'ajoute l'incapacité de contrôler la situation, comme c'est le cas lors du déclin d'une localité à industrie unique, le poids de ces difficultés peut devenir écrasant. Selon l'âge, le sexe et le niveau de qualification de l'individu, ces difficultés peuvent être encore plus importantes et, avec le facteur aggravant de la perte pratiquement inévitable de moyens financiers personnels, elles peuvent compromettre sérieusement l'équilibre d'un individu et celui de sa famille.

Les particuliers ne sont pas les seuls à supporter des charges. Le déclin rapide d'une localité se traduit par un gaspillage massif de capital social, dont une partie devra être reproduite dans les localités d'accueil des migrants : habitations et logements inoccupés, services publics inutilisés, propriétés aménagées mais abandonnées, moyens de transport, en somme, tous les éléments de l'infrastructure locale.

Le problème majeur de ceux qui restent est celui de l'adaptation. L'entretien des divers services municipaux et sociaux est l'un des domaines où l'on peut faire des économies à une échelle importante. Dans les localités qui périclitent, nombre des éléments de confort qu'offre la ville disparaissent en raison de

l'impossibilité d'assurer une rentabilité suffisante pour les investissements locaux et du rétrécissement de l'assiette fiscale locale. Les installations scolaires et médicales perfectionnées et le personnel spécialisé deviennent un luxe. La localité se trouve encore plus isolée que par le passé. Les habitants qui choisissent de rester ont souvent besoin de soins particuliers. Beaucoup sont des personnes âgées contraintes de rester en raison de leur situation de fortune ou de leurs liens avec la communauté. En outre, ils peuvent avoir un besoin immédiat de services médicaux ou hospitaliers non disponibles, ou avoir besoin d'aide financière pour subsister.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION ET LA BASE DE DONNÉES

Bien que, la plupart du temps, chacun comprenne intuitivement ce que l'on entend par « localité à industrie unique », on n'a pas donné de ce concept une définition suffisamment rigoureuse ou opérationnelle pour permettre un classement et une analyse méthodiques de ces localités au Canada. Notre définition théorique de départ était relativement simple, quoique plus englobante que le concept de « ville-entreprise », que l'on associe quelquefois à celui de localité à industrie unique.

Une localité à industrie unique est une localité dans laquelle il n'existe qu'une activité économique dominante (un seul employeur ou un groupe d'employeurs dans une seule activité ou une seule industrie) et qui se trouve, par ailleurs, trop éloignée du champ de migrations pendulaires d'une autre région (ou d'autres régions) offrant des débouchés d'emplois.

La formulation d'une définition opérationnelle (ou, plutôt, de plusieurs définitions) est apparue beaucoup plus complexe et nous a forcés à confectionner une base de données qui permette d'établir un inventaire rigoureux des localités à industrie unique et de préciser l'ampleur et les caractéristiques des problèmes que pose ce type de localités. Cette base de données devait également fournir la possibilité de tenir à jour l'inventaire, lequel pourrait être utilisé en conjonction avec un système d'avertisseurs clés.

En raison de la complexité des travaux de recherche, nous avons jugé bon d'exposer ici la méthodologie adoptée pour identifier les localités à industrie unique et cerner leurs caractéristiques.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Nous avons tenté de recenser toutes les localités à industrie unique sans tenir compte de la viabilité présente ou future de leur assise économique.

Pour les besoins de l'étude, nous avons adopté la définition opérationnelle utilisée dans le système de géocodage standard du recensement du Canada. Ainsi, on distingue trois types de localités : a) l'agglomération de recensement (AR), lorsqu'il en existe une ; b) la municipalité constituée, lorsqu'elle ne fait pas partie d'une agglomération de recensement ; c) la subdivision de recensement, lorsqu'il n'existe pas de municipalité ou de ville constituée. On a, par la suite, établi une distinction supplémentaire pour les localités (établissements humains non constitués en municipalités) appartenant à une subdivision de recensement donnée et n'ayant pas la même assise économique que la subdivision dans son ensemble, cette distinction provenant d'autres sources d'information, comme les bureaux régionaux de ministères gouvernementaux.

Il a été convenu dès le départ d'exclure du corpus certains types de localités en raison de leur caractère particulier et des mesures spécifiques requises pour la solution de leurs problèmes. Il s'agit des localités suivantes :

- a) les régions métropolitaines de recensement (RMR) ou les localités situées à l'intérieur de leur champ de migrations pendulaires⁸ ;
- b) les localités vivant principalement de l'agriculture, exception faite des centres de services agricoles qui n'ont pas d'autres activités industrielles et qui ne jouent pas le rôle de centres de services régionaux ;
- c) les localités situées au nord du 60° parallèle ;
- d) les réserves indiennes.

On devait également adopter un seuil minimal en ce qui concerne la population ou la main-d'œuvre, bien que l'on ait jugé bon de ne pas exclure les groupes de petites localités relativement rapprochées les unes des autres et vivant de la même activité dominante. Cela reste à faire afin de faciliter une évaluation complète

⁸ Sauf lorsque la RMR a la même assise économique — par exemple, Sudbury en Ontario — et les localités avoisinantes. En fait, on a porté Sudbury sur la liste des localités à industrie unique de l'Ontario en raison de l'importance de ses activités minières pour l'ensemble de la RMR et des districts environnants. Pour les calculs et analyses faits dans le cadre de l'étude, cependant, on n'a pas tenu compte des données relatives à Sudbury.

de l'ampleur du problème. Lorsque ce minimum aura été établi, il faudra vérifier à l'aide de la liste principale des localités si celles exclues parce que trop petites ne sont pas des villages dortoirs devenus des satellites d'autres localités qui peuvent se situer ailleurs ou en dehors du territoire municipal. En outre, il est très rare que de petites localités à industrie unique (de population inférieure à 100 ou 200 habitants, par exemple) soient tout à fait isolées. Habituellement, un certain nombre de ces petites localités se retrouvent dans une même région pour partager une assise industrielle (voir tableaux 1 et 2).

En raison de la nature des données dont on dispose, on a dû renoncer à utiliser des méthodes plus compliquées (par exemple, la méthode des exigences minimales⁹).

⁹ La méthode des exigences minimales peut, en fait, servir deux fins :

- a) dresser la liste des localités qui sont des localités à industrie unique en déterminant l'activité ou la fonction économique dominante de chaque localité ;
- b) déterminer le degré de spécialisation de l'activité dominante de chaque localité et ordonner par la suite toutes les localités en fonction de la prédominance de l'activité économique principale.

Cette méthode part de l'hypothèse que toutes les localités ont des activités économiques communes ou de base. Ces activités constituent la norme pour toutes les localités, de sorte qu'une activité dominante ou principale dans une localité constitue une déviation par rapport à la norme. Le fondement théorique ou mathématique de cette méthode se dérobe lorsque les activités économiques de base ne peuvent être définies ou n'existent pas dans une ou plusieurs des localités étudiées. Cet écueil surgit dans des études comme la nôtre, lesquelles portent sur des localités de population nettement inférieure à celle des localités étudiées jusqu'ici.

Le concept du degré de spécialisation dans la méthode des exigences minimales revient tout simplement à indexer et ordonner des localités en fonction de la prédominance de leur activité principale respective. Il laisse peu de place à l'interprétation lorsqu'il s'agit de comparer subjectivement des localités et élimine toute interprétation lorsqu'il s'agit de déterminer les caractéristiques susceptibles de définir un groupement de localités à industrie unique. En outre, l'indice de spécialisation est mathématiquement faible lorsque des cas extrêmes sont soumis à l'analyse. L'indice de spécialisation est mathématiquement indéfini lorsque la localité atteint la spécialisation absolue et se trouve totalement dépourvue d'activités de base. Le groupe de travail a par conséquent rejeté la méthode des exigences minimales tant pour la définition que pour la classification ou le groupement des localités à industrie unique. On a, à sa place, utilisé l'indice de Herfindahl, relativement simple, pour déterminer quelles étaient les localités spécialisées, tandis que l'on a utilisé les techniques de l'analyse factorielle à variables multiples pour le classement des localités.

TABLEAU 1
 NOMBRE DE LOCALITÉS À INDUSTRIE UNIQUE, SELON LA TAILLE DE LA POPULATION,
 DANS LES PROVINCES ET LES RÉGIONS, 1971

Province/région	Localités à industrie unique ¹							
	Nombre					Population ²		
	Population				Total	% par rapport aux localités hors RMR	Indice d'isolement $\leq 2^2$	% par rapport au total de la population hors RMR
< 1 000	1 000-4 999	5 000-29 999	30 000 +	Total ¹				
Terre-Neuve								
LIU (recensement)	52	25	7	0	84	28.3		
LIU (sous-région)	22	15	0	0	37			
Total	74	40	7	0	121		74	205 544 52.7
Nouveau-Brunswick								
LIU (recensement)	19	14	5	0	38	16.0		
LIU (sous-région)	20	9	0	0	29			
Total	39	23	5	0	67		48	144 334 27.3
Île-du-Prince-Édouard								
LIU (recensement)	9	1	1	0	11	11.5		
LIU (sous-région)	13	1	0	0	14			
Total	22	2	1	0	25		25	24 870 22.3
Nouvelle-Écosse								
LIU (recensement)	0	8	1	2	11	14.3		
LIU (sous-région)	18	10	3	0	31			
Total	18	18	4	2	42		8	199 318 35.2
Provinces de l'Atlantique								
LIU (recensement)	80	48	14	2	144	20.3		
LIU (sous-région)	73	35	3	0	111			
Total	153	83	17	2	255		155	574 066 36.0
Québec								
LIU (recensement)	71	54	19	0	144	10.4		
LIU (sous-région)	64	11	1	0	76			
Total	135	65	20	0	220		48	488 845 19.4

Ontario								
LIU (recensement)	19	41	16	5	81	10.8		
LIU (sous-région)	22	11	1	0	34			
Total	41	52	17	5	115		29	772 464 27.8
Manitoba								
LIU (recensement)	6	15	6	0	27	12.4		
LIU (sous-région)	4	1	0	0	5			
Total	10	16	6	0	32		9	98 414 22.0
Saskatchewan								
LIU (recensement)	16	18	2	0	36	4.5		
LIU (sous-région)	2	1	0	0	3			
Total	18	19	2	0	39		22	68 308 10.4
Manitoba et Saskatchewan								
LIU (recensement)	22	33	8	0	63	6.2		
LIU (sous-région)	6	2	0	0	8			
Total	28	35	8	0	71		31	166 722 15.1
Alberta								
LIU (recensement)	18	24	3	0	45	13.2		
LIU (sous-région)	5	1	0	0	6			
Total	23	25	3	0	51		18	101 665 13.9
Colombie-Britannique								
LIU (recensement)	25	39	11	2	77	50.3		
LIU (sous-région)	19	3	0	0	22			
Total	44	42	11	2	99		34	340 381 37.5
Alberta et Colombie-Britannique								
LIU (recensement)	43	63	14	2	122	24.7		
LIU (sous-région)	24	4	0	0	28			
Total	67	67	14	2	150		52	442 046 27.0
Total								
LIU (recensement)	235	239	71	9	554	12.7		
LIU (sous-région)	189	63	5	0	257			
Total	424	302	76	9	811		315	2 444 143 25.3

¹ Les localités sont celles qui répondaient aux définitions standard d'une municipalité constituée ou d'une subdivision de recensement utilisées lors du recensement. Lorsqu'un seul établissement humain d'une subdivision de recensement était défini comme une localité à industrie unique, alors que le reste de la subdivision ne partageait pas la même assise économique unique, la subdivision de recensement n'était pas comptée comme localité à industrie unique.

² Les calculs tiennent compte de la population des agglomérations de recensement, des municipalités constituées ou des subdivisions de recensement lorsqu'elles ont été considérées comme localités à industrie unique. Lorsque seulement une ou deux des localités d'une subdivision de recensement répondaient à la définition de localité à industrie unique, on n'a retenu que les chiffres concernant la population de ces localités plutôt que celle de la subdivision de recensement tout entière.

³ Un indice d'isolement égal à 1 ou 2 indique que la localité est distante d'au moins 100 milles d'une localité comptant 25 000 habitants ou plus, mais qu'elle peut être à moins de 30 milles d'une route ou d'une voie ferrée importante.

TABLEAU 2
 NOMBRE DE LOCALITÉS À INDUSTRIE UNIQUE, SELON L'ASSISE INDUSTRIELLE,
 DANS LES PROVINCES ET LES RÉGIONS, 1971

Nombre de localités à industrie unique selon l'assise industrielle											
Province/région	Produc- tion manuf.	Raff. et mines (métaux)	Adm. publ.	Raff. et mines (sans métaux)	Indus- trie du bois	Indus- trie alimen- taire	Pêche et traite- ment du poisson	Services d'utilité publique (transp. com- pris)	Centres de services agri- coles	Cons- truction, tou- risme et serv. divers	Total
Terre-Neuve	2	6	5	5	19	0	78	2	0	4	121
Nouveau-Brunswick	1	2	8	1	33	4	17	1	0	0	67
Île-du-Prince-Édouard	0	0	1	0	0	14	8	1	0	1	25
Nouvelle-Écosse	5	1	3	5	10	0	18	0	0	0	42
Provinces de l'Atlantique	8	9	17	11	62	18	121	4	0	5	255
Québec	30	20	18	8	114	1	10	7	0	12	220
Ontario	10	28	7	3	42	8	0	8	0	9	115
Manitoba	1	8	7	1	4	1	0	3	0	7	32
Saskatchewan	0	4	6	14	2	1	0	2	0	10	39
Manitoba et Saskatchewan	1	12	13	15	6	2	0	5	0	17	71
Alberta	4	0	11	14	8	1	0	1	9	3	51
Colombie-Britannique	0	19	2	3	70	1	0	2	0	2	99
Alberta et Colombie-Britannique	4	19	13	17	78	2	0	3	9	5	150
Total	53	88	68	54	302	31	131	27	9	48	811

LA BASE DE DONNÉES ET LA MÉTHODE D'IDENTIFICATION

On s'est servi des résultats de trois enquêtes portant sur l'ensemble du pays : le recensement de 1971, au niveau de la municipalité ; le recensement des manufactures de 1971 ; et une enquête faite par une société privée dont le nom est confidentiel. On a aussi tiré des renseignements complémentaires de nombreuses études partielles (par exemple, les profils de localités ou de régions établis par quelques provinces et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration). Cette banque de données d'ordinateur, laquelle contenait des renseignements sur l'emploi selon l'industrie ou l'activité, a servi à éprouver diverses définitions opérationnelles. Au cours de cette opération, qui a varié selon la forme des données utilisées, on a tout simplement effectué un classement sélectif des localités pour ensuite ne retenir, comme susceptibles d'être considérées en tant que localités à industrie unique, que celles qui correspondaient aux critères opérationnels établis.

Le recensement de 1971

La première source importante utilisée a été le recensement de 1971, au niveau de la municipalité ou de la subdivision de recensement, en ayant recours, pour les emplois, à la cote (trois chiffres) de la Classification des activités économiques (CAE) de l'employeur de la personne recensée¹⁰.

La codification des emplois utilisée pour le recensement permet de distinguer les activités dominantes, parmi lesquelles figurent la pêche, les transports, la commercialisation, de même que les services et l'administration publique. Elle ne permet pas, toutefois, d'identifier les employeurs principaux.

- a) La première définition opérationnelle précisait que l'emploi dans une localité et dans une activité industrielle donnée de la CAE devait être, selon les chiffres du recensement de 1971, supérieur ou égal à 30 pour cent de l'emploi total de la localité.
- b) Dans la deuxième définition opérationnelle, un indice de spé-

¹⁰ On peut obtenir des chiffres pour toutes les municipalités ou subdivisions de recensement du Canada. On peut par conséquent s'en servir pour quantité d'autres travaux d'analyse, qui ne sont pas nécessairement reliés à l'étude des localités à industrie unique.

cialisation¹¹ des activités de la localité (S_i), qui permettait de tenir compte de la dispersion de l'activité économique dans la localité, a été utilisé. On a procédé à des essais sur les données en utilisant un seuil minimal de 0.3 pour l'indice S_i . Toutefois, il est apparu qu'en raison de la complexité des services qu'engendrent ordinairement les localités importantes, un ajustement de l'indice, en fonction de la taille de la population, s'imposait. Par conséquent, on a fait de nouveaux essais en utilisant les seuils définis ci-dessous pour l'indice de spécialisation¹².

Population	Valeur de l'indice de spécialisation (maximum = 1)
< 1 000	≥ 0.3
1 000 — 2 499	≥ 0.3
2 500 — 4 999	≥ 0.3
5 000 — 9 999	≥ 0.2
10 000 — 29 999	≥ 0.2
30 000 + (non-RMR)	≥ 0.15

La variation des valeurs de l'indice selon la taille des localités vise à tenir compte de la complexité des services ordinairement engendrés par une plus grande localité, indépendamment de la nature de l'assise économique. On a de nouveau utilisé les données du recensement de 1971. Ce processus a permis de recenser les localités dont l'assise économique repose sur les secteurs primaire, secondaire (la fabrication) et tertiaire (les services et l'administration publique, par exemple), mais ceci n'a pas permis d'identifier l'employeur ou les employeurs.

¹¹ L'indice de spécialisation, qui s'approche de l'indice de Herfindahl, est une mesure de concentration mise au point pour mesurer les parts du marché selon le volume des ventes et qui sert aussi à mesurer le degré de spécialisation de l'activité économique dans la localité. Il se définit comme suit :

$$S_i = \frac{\sum_{j=1}^n E_{ij}^2}{E_i^2}$$

où E_{ij} = emploi dans la localité i , dans l'activité j ($j = 1, 2, 3, \dots, n$)

E_i = l'emploi total dans la localité i

$$S_i \leq 1$$

¹² Par suite, lorsqu'on a recensé les localités à industrie unique dans une subdivision de recensement qui n'était pas à industrie unique, on a admis des valeurs de S_i inférieures à celles exposées ci-dessus pour l'ensemble de la subdivision.

Enfin, pour ne pas laisser de côté les localités qui vivent de deux activités économiques complémentaires (par exemple, la pêche et le traitement du poisson ou l'exploitation forestière et le sciage), nous avons recensé les localités pour lesquelles le pourcentage des emplois fournis par les deux principales activités complémentaires par rapport au nombre total d'emplois dépassait une valeur déterminée (voir ci-dessous), calculée en fonction de la population.

Population	Pourcentage des emplois fournis par les deux principales activités complémentaires par rapport au nombre total d'emplois
< 1 000	60
1 000 — 2 499	60
2 500 — 4 999	40
5 000 — 9 999	30
10 000 — 29 999	25
30 000 +	20

La liste définitive des localités ainsi établie est devenue notre première liste de localités à industrie unique que nous avons utilisée pour les comparaisons avec les autres listes.

Le recensement des manufactures de 1971

Le recensement des manufactures de 1971 ne fournit de renseignements qu'à l'égard des activités de fabrication et des activités de production primaires. Par conséquent, elle n'englobe pas les transports, les services, la commercialisation et l'administration publique. Elle fournit, en revanche, le numéro de géocodage de la région de l'établissement recensé¹³, le nom de l'établissement et de la firme, la cote de la classification des activités économiques et la taille de l'effectif que l'entreprise emploie¹⁴.

Afin de tenir compte des villes qui dépendent d'un certain nombre d'employeurs dans un même domaine d'activités,

¹³ La région de géocodage correspond exactement à celle définie lors du recensement de 1971.

¹⁴ Les catégories d'effectifs, définies en fonction du nombre d'emplois, sont les suivantes :

a) 0-4	d) 20-49	g) 200-499
b) 5-9	e) 50-99	h) 500-999
c) 10-19	f) 100-199	i) 1 000 +

nous avons considéré que tous les employeurs classés dans la même activité économique ne faisaient qu'un, pour ensuite recenser les localités à industrie unique éventuelles en fonction de la définition suivante¹⁵. L'industrie doit être la plus importante dans la localité (embauchant au moins 50 employés) et au moins se classer dans la catégorie d'effectifs immédiatement supérieure à celle de la seconde activité économique en importance pour cette localité. Ici, les données du recensement des manufactures de 1971 — qui déterminent une catégorie d'effectifs plutôt que de fournir un nombre exprimant l'importance de l'emploi — ont été utilisées et, dans les localités axées sur la fabrication, un type d'employeur (ou d'employeurs) a été défini.

On a comparé cette liste de localités à celle établie à partir des données du recensement de 1971. On a ensuite dressé une carte de ces localités et, comme convenu au départ, l'on a exclu celles qui se trouvaient, de façon évidente, dans le champ de migrations pendulaires d'une RMR ou à proximité d'une autre localité offrant d'autres possibilités d'emploi. Comme on l'a fait remarquer plus haut, aucune localité n'a été, à ce stade, exclue en raison de sa taille; toutefois, celles qui ne répondaient pas au seuil minimal fixé dans la définition opérationnelle, à savoir que l'activité économique doit, à elle seule, employer au moins 50 personnes, ont été rejetées.

Source de données du secteur privé

La troisième source importante de données, d'origine privée, concerne l'année 1974. Ce sont des données groupées par établissements ou par succursales. Ces données peuvent être traitées par un ordinateur¹⁶.

¹⁵ Nous avons, en fait, essayé plusieurs définitions opérationnelles pour exploiter les données et la définition ci-dessus nous a paru être la meilleure, compte tenu de la forme des données provenant du recensement des manufactures.

¹⁶ La source en question est une volumineuse banque de données sur plus de 400 000 établissements canadiens. Entre autres renseignements, les données pour chaque succursale d'une entreprise particulière comprennent le nom et l'emplacement, le nombre d'emplois et la désignation (classification U.S.A.) des 6 catégories d'activités principales de l'établissement par ordre d'importance décroissant des ventes (ces précisions relatives à l'activité permettaient de savoir en gros quels biens ou services produit l'établissement).

Voici de quelle façon nous les avons utilisées :

- a) pour chaque localité, nous avons calculé le total des emplois et recensé les localités dans lesquelles l'employeur principal représentait 20 pour cent ou plus de l'emploi total de la localité ;
- b) dans chaque localité, nous avons calculé le nombre total d'emplois pour l'ensemble des employeurs dans la même CAE et nous avons recensé les localités dans lesquelles l'activité économique principale représentait 20 pour cent ou plus de l'emploi total¹⁷.

On a ensuite comparé cette liste à celle qui avait été établie à partir des données du recensement de 1971. Les erreurs, les omissions et les changements dans les activités économiques intervenues depuis 1971 ont été relevés et on a procédé à de nouveaux recoupements en utilisant d'autres sources. Le groupe de travail a, en fait, utilisé diverses autres sources, notamment les indices du commerce, les indices des pâtes et papiers, les listes des exploitations minières et les profils de localités ou de régions établis par quelques provinces et par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le groupe s'en est servi pour vérifier les données par recoupement et pour recenser les industries primaires et les industries autres que celles de fabrication, en particulier les activités d'administration publique. Divers ministères et bureaux régionaux de ministères ont par la suite été priés de vérifier et de réviser les listes.

La liste finale constitue notre liste de référence des localités à industrie unique du Canada et de leur activité économique principale, par province. Cette liste de référence peut être périodiquement mise à jour en fonction de la définition opérationnelle définitive et des données courantes, de façon à recenser de nouvelles localités à industrie unique et à éliminer celles dont l'assise économique s'est diversifiée depuis¹⁸.

¹⁷ Pour qu'une localité soit considérée comme une localité à industrie unique, la concentration réelle de l'emploi devait être de beaucoup supérieure à 20 pour cent de l'emploi total, mais ce seuil devait faciliter les comparaisons avec les listes de 1971 dans les cas où se produisent des changements structuraux dans l'assise économique de la localité.

¹⁸ Plusieurs localités comme, par exemple, Chapleau (Ontario), figurent sur la présente liste, mais du fait de leur diversification récente, en seront probablement exclues lors des prochaines mises à jour.

LA CONSTITUTION DE LA BASE DE DONNÉES À VARIABLES MULTIPLES

Après avoir établi une liste principale des localités à industrie unique, le groupe de travail a entrepris, à partir du recensement de 1971, de rassembler et de mettre sur ordinateur les données générales propres à chaque localité¹⁹. Pour ses analyses, le groupe de travail a surtout utilisé les installations informatiques de la Bibliothèque de recherche en sciences sociales (BRSS) du ministère de la Santé et du Bien-être social.

On peut facilement étendre la base de données existantes à d'autres localités ou à d'autres données ou mettre à jour (séries chronologiques) les tableaux relatifs aux localités déjà recensées. Le ministère de l'Expansion économique régionale a, par ailleurs, constitué une seconde base de données relatives aux localités à industrie unique, laquelle fournit des renseignements propres à l'employeur et aux employeurs²⁰. Une telle base pourrait être constituée au moyen des profils de régions du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration lorsque ces données seront disponibles sous une forme qui permettra leur traitement par ordinateur²¹.

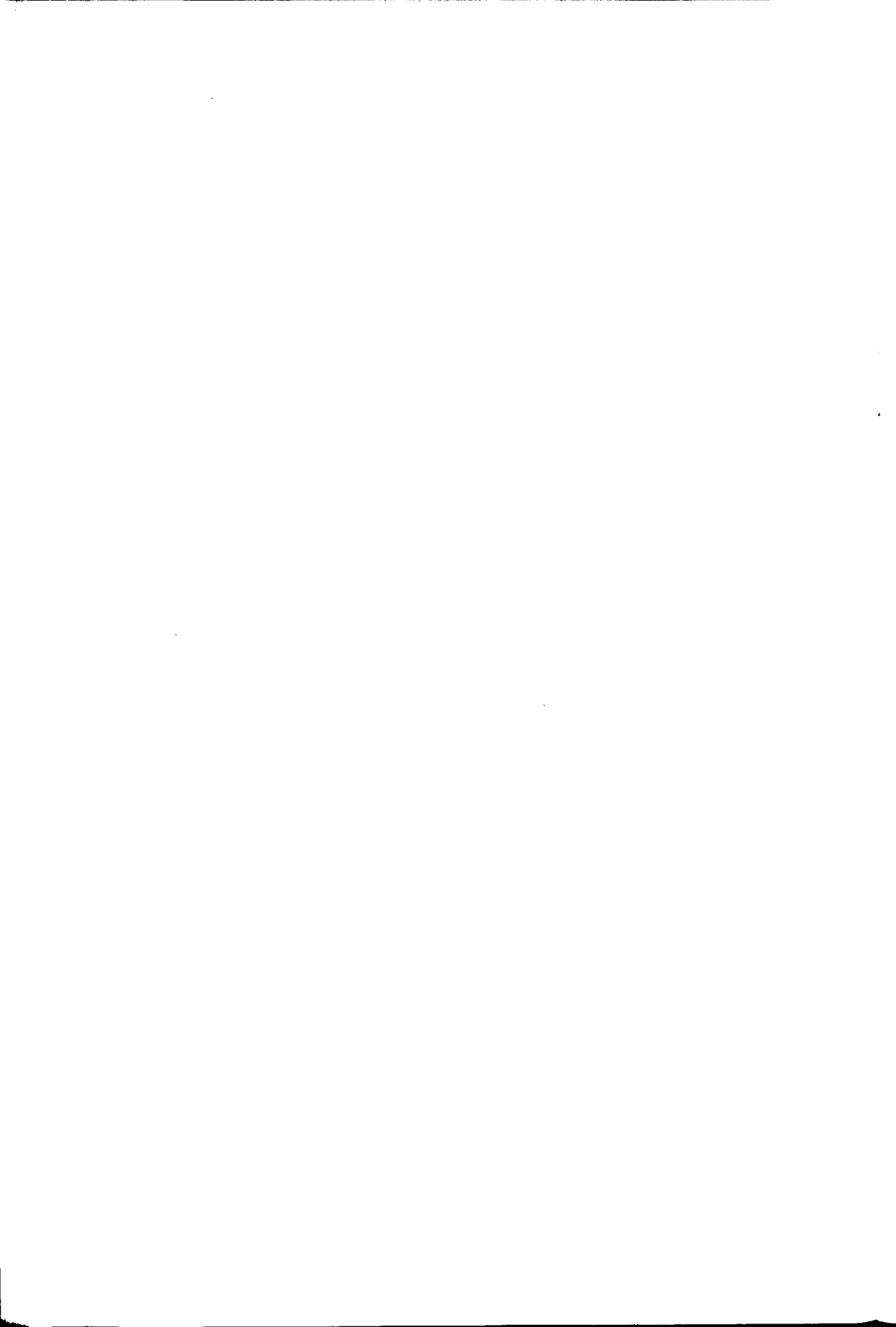
Cette base de données, conçue sous forme de séries chronologiques, permettra de relever les modifications de l'activité économique de chaque localité, c'est-à-dire de recenser les localités qui seront éventuellement ajoutées à la liste principale des localités à industrie unique ou retranchées. Elle permettra également de relever les changements intervenant dans la situation de l'emploi et de nombreuses autres variables économiques propres à l'employeur. Ces données, utilisées conjointement avec un ensemble d'avertisseurs précoces, pourraient ainsi permettre de considérer d'autres stratégies de développement pour les localités recensées dans le cadre d'un système d'avertissement.

¹⁹ On n'a pas encore mis sur l'ordinateur de la BRSS les données relatives aux localités à industrie unique recueillies plus tard par le groupe de travail. Toutefois, dans la mesure où une localité n'est pas une localité non constituée et où elle fait partie d'une subdivision de recensement qui ne partage pas la même assise économique dominante, on peut facilement ajouter à la base de données existantes les données requises pour son incorporation à la liste définitive des localités.

²⁰ Seul le ministère de l'Expansion économique régionale a accès, à l'heure actuelle, à cette base de données, en raison de son caractère confidentiel.

²¹ Les profils de régions contiennent de l'information qui s'ajoute à celle sur l'emploi par établissement. On dispose, par exemple, de données sur la date de mise en exploitation, sur le siège social de la société et de la société mère, sur les ventes de la société, etc.

Enfin, nous avons constitué une autre base de données sur les localités extérieures aux régions métropolitaines de recensement afin de faciliter la comparaison entre les localités à industrie unique et la norme applicable à toutes les localités de population semblable dans la même province ou région. Cette base de données a été constituée à partir du recensement de 1971 et porte sur quelque 95 variables. Elle a été élaborée directement suivant le principe de définition utilisé pour la construction de la base de données sur les localités à industrie unique.



LE CHOIX DE L'ANALYSE FACTORIELLE

L'une des étapes essentielles de la recherche sur les localités à industrie unique est la détermination de types de localités qui ont en commun un ensemble de caractères et de problèmes et qui sont vraisemblablement influencées par les mêmes politiques. Jusqu'à maintenant, la recherche du genre de celle exposée à la section intitulée « Les critères de sélection et la base de données » a été qualitative et par conséquent n'a ni décrit ni classifié de manière concluante les localités à industrie unique. D'une part, ces études ont entretenu l'idée que les localités partagent un ensemble d'attributs et de problèmes qui les distinguent des autres établissements urbains plus diversifiés. D'autre part, on y classe les localités en types différents, selon, par exemple, leur stade de développement ou leur assise économique. Sans vouloir nier l'utilité de telles classifications, il reste qu'elles ne permettent guère de grouper les localités autrement qu'en fonction de ressemblances du point de vue de leur histoire ou de leur activité économique.

Nous avons fait appel aux méthodes quantitatives de manière à fournir une description et une classification des localités à industrie unique qui tiennent compte de variables multiples, à établir en quoi elles diffèrent fondamentalement et à vérifier si ces localités peuvent être classées dans des groupes signifiants et bien définis. Pour mener à bien cette tâche, nous avons choisi d'utiliser la méthode de l'analyse factorielle et nous avons suivi dans notre étude une méthode désormais classique de classification des établissements urbains ²².

Notre dessein était, premièrement, de distinguer parmi un grand nombre de variables les principales caractéristiques qui différencient les localités à industrie unique entre elles ;

²² Brian J. L. Berry (édit.), *City Classification Handbook : Methods and Applications*, John Wiley & Sons Inc., New York, 1972.

deuxièmement, de classifier les localités elles-mêmes en fonction de leur ressemblance par rapport à ces variables. En raison de difficultés techniques et du manque de temps, nous n'avons pas encore pu achever la classification des localités, mais nous avons mis au point la méthode et analysé les premiers résultats.

Nous avons d'abord choisi parmi les données disponibles 80 variables économiques représentant une grande diversité de facteurs susceptibles de faire apparaître, aux fins de l'analyse, des différences entre les localités à industrie unique. La plupart de ces variables ont été tirées du recensement de 1971 et comprennent la description du profil démographique, la structure de l'emploi et des occupations, l'instruction, le revenu, le logement et l'infrastructure communautaire. Deux des traits les plus caractéristiques des localités à industrie unique, à savoir leur dépendance économique et leur isolement, ont pu être représentés à l'aide de la classification des activités économiques pour ce qui est de l'activité dominante et d'un coefficient d'éloignement et d'isolement. En raison des restrictions inhérentes au programme, il n'a pas été possible de classifier d'un seul coup les localités. L'analyse a dû être faite en plusieurs tranches portant chacune sur les localités d'une ou, au plus, deux provinces voisines, et au moyen d'une enquête statistique portant sur un échantillon stratifié de 62 localités (10 pour cent du total) choisies au hasard dans toutes les régions du pays.

Cette partie de la recherche a pris très peu de temps et a fourni une quantité considérable de renseignements. De plus, des problèmes techniques nous ont obligés à réduire à 64 le nombre de variables pour certaines phases ultérieures de l'analyse. Les résultats dont nous faisons état ici ne sont que des résultats préliminaires et partiels, mais ils n'en permettent pas moins d'éclairer le problème des localités à industrie unique du Canada.

LA NATURE DES VARIATIONS

L'analyse factorielle de 80 variables pour l'échantillon national de 62 localités indique en quoi ces localités diffèrent principalement. Des 16 facteurs ou mesures de variation retenus²³, 10 facteurs — lesquels expliquent 86 pour cent de la variation —

²³ Les 16 facteurs sont ceux qui ont des valeurs à l'échelle eigen plus grandes que l'unité. Dans le cas des 10 facteurs interprétés, la valeur était égale à 3.0 ou la dépassait.

ont été interprétés en fonction des variables qui les définissent mathématiquement (voir tableau 3). Les résultats de ces opérations permettent de tirer plusieurs conclusions :

- 1) Le nombre exceptionnellement élevé de facteurs indique que les localités à industrie unique sont différentes les unes des autres à bien des égards. Le grand nombre de variables utilisées dans l'analyse peut expliquer en partie que l'on ait obtenu autant de facteurs. Toutefois, comme un grand nombre de ces facteurs rappellent de toute évidence des aspects des localités à industrie unique décrits dans les études qualitatives, il y a de bonnes raisons de croire que les localités varient effectivement de manière importante sur tous ces points. Il en découle évidemment qu'il peut être difficile de classer les localités à industrie unique en groupes homogènes, au moyen de cette méthode.
- 2) L'interprétation des facteurs individuels figurant au tableau 3 accrédite certaines des thèses en cours sur les localités à industrie unique et en contredit d'autres, notamment celle selon laquelle les localités qui poursuivraient la même activité économique seraient nécessairement identiques. S'il en était ainsi, les avertisseurs économiques comme la Classification des activités économiques et les catégories de revenu ou d'occupation auraient un coefficient élevé de corrélation avec les autres variables et définiraient l'un des premiers facteurs. On voit, au contraire, que la Classification des activités économiques a un coefficient de corrélation supérieur à 0.5 pour seulement une autre variable (une catégorie d'occupation) et qu'elle ne définit partiellement qu'un seul facteur, tout à fait secondaire (le facteur 10, qui n'explique que 3 pour cent de la variation).

Les principales sources de variation entre les localités à industrie unique sont données par les deux premiers facteurs. Ils ont trait au groupe d'âge dominant et à la structure familiale dans la localité et, dans une moindre mesure, à l'âge de la communauté (tableau 3 et figure 1). Le facteur 1, qui rend compte de 24 pour cent de la variation, met en opposition deux types extrêmes de localités. Les premières sont celles qui comptent une proportion relativement élevée de personnes âgées (hommes et femmes de plus de 55 ans), de familles sans enfants et de logements vétustes. Elles s'opposent aux localités où les ménages de type familial avec des enfants sont la règle et où les familles vivent d'un seul revenu. Ni l'une ni l'autre description ne cadre avec celle qui est habituellement donnée des localités à industrie unique.

On trouve toutefois, entre ces deux extrêmes, la description d'un type de localité relativement nouveau, où le groupe des personnes en âge de travailler (de 25 à 34 ans) est prédominant et où les très jeunes et les personnes âgées sont faible-

TABLEAU 3
AMPLITUDE DES VARIATIONS ENTRE 62 LOCALITÉS À INDUSTRIE UNIQUE
COMPRISES DANS L'ÉCHANTILLON NATIONAL

TABLEAU 3

Groupement des variables					
Amplitude	Facteur 1	Facteur 2	Facteur 3	Facteur 4	Facteur 5
Corrélation positive ¹	Rapport des familles sans enfants à l'ensemble des familles	Rapport des maisons mobiles à l'ensemble des habitations	Rapport des habitations louées à l'ensemble des habitations	Rapport des hommes travaillant dans les secteurs scolaire et parascolaire à l'ensemble de la population active masculine	Rapport des femmes célibataires de 15 ans et plus à l'ensemble de la population féminine
	Rapport des hommes âgés de 65 ans et plus à l'ensemble de la population masculine	Rapport de la population de langue maternelle indienne ou inuite à l'ensemble de la population	Rapport des appartements à l'ensemble des habitations	Rapport de la population de langue maternelle ukrainienne à l'ensemble de la population	Rapport de la population de langue maternelle française à l'ensemble de la population
	Rapport des femmes âgées de 55 à 64 ans à l'ensemble de la population féminine	Rapport des habitations construites entre 1966 et 1971 à l'ensemble des habitations	Loyer moyen	Rapport des hommes occupant un poste de cadre ou autre emploi du genre à l'ensemble de la population active masculine	Rapport des hommes célibataires de 15 ans et plus à l'ensemble de la population masculine

Groupement des variables

Amplitude	Facteur 1	Facteur 2	Facteur 3	Facteur 4	Facteur 5
	Rapport des femmes âgées de 65 ans et plus à l'ensemble de la population féminine	Rapport des hommes occupant un emploi dans les sciences sociales, la technologie, les arts et la religion à l'ensemble de la population active masculine	Taux de participation masculine		Rapport des femmes de 15 à 24 ans à l'ensemble de la population féminine
	Rapport des hommes âgés de 55 à 64 ans à l'ensemble de la population masculine	Rapport des migrants de l'extérieur du Canada âgés de 5 ans et plus à l'ensemble de la population âgée de 5 ans et plus Rapport de la population âgée de 5 ans et plus, comptant 3 déplacements intermunicipaux et plus, à l'ensemble de la population âgée de 5 ans et plus Rapport des migrants d'une autre province âgés de 5 ans et plus à l'ensemble de la population âgée de 5 ans et plus	Rapport des hommes de 35 à 44 ans à l'ensemble de la population masculine		Rapport des hommes de 15 à 24 ans à l'ensemble de la population masculine
		Population de langue maternelle italienne à l'ensemble de la population			

TABIEAU 3

Groupement des variables					
Amplitude	Facteur 1	Facteur 2	Facteur 3	Facteur 4	Facteur 5
Corrélation négative ¹	Rapport des filles de 4 à 15 ans à l'ensemble de la population féminine	Rapport des femmes célibataires de 15 ans et plus à l'ensemble de la population féminine	Rapport des habitations achetées à l'ensemble des habitations	Rapport du nombre total de ménages familiaux à l'ensemble des ménages	Rapport de la population de langue maternelle anglaise à l'ensemble de la population
	Rapport des garçons de 5 à 14 ans à l'ensemble de la population masculine		Rapport des hommes occupant d'autres emplois primaires à l'ensemble de la population active masculine		
	Nombre moyen de personnes par pièce				
	Nombre moyen de personnes par ménage				
	Rapport du nombre total de ménages familiaux à l'ensemble des ménages				
	Rapport des familles touchant un seul revenu au nombre total de familles				
	Rapport de dépendance de la population				
	Rapport des garçons de moins de 5 ans à l'ensemble de la population masculine				

Groupement des variables					
Amplitude	Facteur 6	Facteur 7	Facteur 8	Facteur 9	Facteur 10
Corrélation positive ¹	Population, 1961	Rapport des maisons individuelles non agricoles occupées par leur propriétaire à l'ensemble des habitations	Rapport des hommes travaillant à l'usinage, l'assemblage de fabrication et la réparation à l'ensemble de la population active masculine	Rapport des diplômés d'université à l'ensemble de la population	Rapport des hommes employés dans les services à l'ensemble de la population active masculine
	Population, 1951	Rapport des habitations sans automobile à l'ensemble des habitations		Rapport de la population de 5 ans, comptant 3 déplacements intermunicipaux à l'ensemble de la population âgée de 5 ans	Cote de la Classification des activités économiques de l'assise industrielle
	Population, 1971	Rapport de la population ayant moins de 5 ans de scolarité à l'ensemble de la population		Taux de participation féminine	
				Rapport des migrants de la même province âgés de 5 ans à l'ensemble de la population âgée de 5 ans	
				Revenu moyen par ménage	
Corrélation négative ¹	Indice d'isolement				Rapport des hommes employés dans les services des ventes à l'ensemble de la population active masculine

¹ Les variables appliquées aux facteurs ont une corrélation égale ou supérieure à 0.5 et sont inscrites par ordre décroissant de grandeur.

Principales incidences

Facteur 1

Positive élevée

- 60 Familles sans enfants
- 34 Hommes âgés de 65 ans et plus
- 41 Femmes âgées de 55 à 64 ans
- 42 Femmes âgées de 65 ans et plus
- 33 Hommes âgés de 45 à 54 ans
- 66 Habitations construites avant 1946
- 40 Femmes âgées de 45 à 54 ans

Négative élevée

- 28 Garçons âgés de 5 à 14 ans
- 36 Filles âgées de 5 à 14 ans
- 63 Nombre moyen de personnes par pièce
- 57 Nombre moyen de personnes par ménage
- 56 Ménages familiaux
- 43 Rapport de dépendance de la population
- 18 Familles touchant un seul revenu
- 27 Garçons âgés de moins de 5 ans
- 35 Filles âgées de moins de 5 ans

Facteur 2

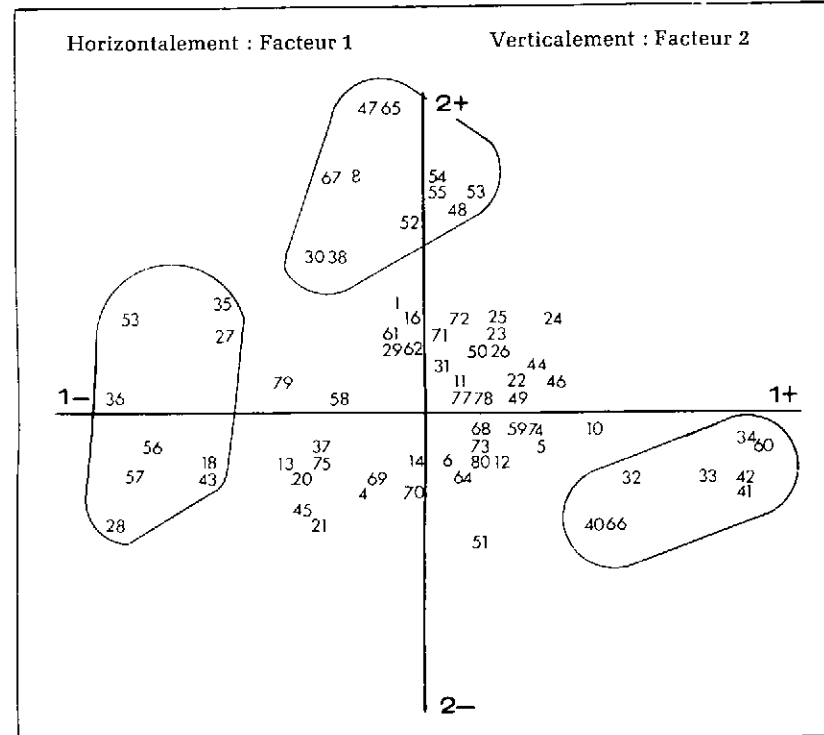
Positive élevée

- 65 Maisons mobiles
- 47 Population de langue maternelle indienne ou inuite
- 67 Habitations construites entre 1966 et 1971
- 8 Hommes travaillant en technologie, sciences sociales et domaines connexes
- 54 Migrants de l'extérieur du Canada
- 55 Population comptant 3 déplacements intermunicipaux et plus
- 53 Migrants d'une autre province
- 48 Population de langue maternelle italienne
- 52 Migrants de la même province
- 30 Hommes âgés de 25 à 34 ans
- 38 Femmes âgées de 25 à 34 ans

Négative

- 51 Femmes célibataires

FIGURE 1
VARIATIONS DES FACTEURS 1 ET 2
ENTRE 62 LOCALITÉS
À INDUSTRIE UNIQUE COMPRISES
DANS L'ÉCHANTILLON NATIONAL



ment représentés. Le facteur 2, qui correspond bien à ce type de localités, est de toute évidence celui que l'on décrit dans les publications sur le sujet. Les variables caractéristiques de ce facteur révèlent une proportion élevée d'hommes et de femmes âgés de 25 à 34 ans, de migrants, de maisons mobiles et de logements construits au cours des dix dernières années, ainsi qu'un taux de mobilité élevé et des différences ethniques. Si les caractéristiques et les problèmes de ce type de localités ont été étudiés avec beaucoup de soin, on ne sait pas grand-chose, par contre, des localités à industrie unique, qui se caractérisent par une proportion élevée de familles jeunes ou, inversement, de personnes âgées, et l'on pourrait éventuellement leur accorder une plus grande attention dans les recherches ou lorsqu'il s'agit de formuler des politiques.

Le facteur 3 confirme une source de variation déjà établie, à savoir le contraste entre les localités dans lesquelles les habitants tentent de devenir propriétaires d'une maison et celles où il y a une proportion élevée de logements et d'appartements loués. Les localités de ce dernier type, et ceci est compréhensible, comptent une proportion plus élevée d'hommes en âge de travailler (de 25 à 34 ans) et enregistrent un taux de participation masculine également plus élevé.

Le facteur 5²⁴ distingue les localités à industrie unique en majorité francophones de celles en majorité anglophones ; il ressort que dans les localités francophones, la proportion des jeunes célibataires, hommes et femmes, âgés de 15 à 24 ans est plus élevée. L'on a constaté une différence semblable entre les localités francophones et anglophones axées sur les ressources, dans une étude sur les localités de plus de 30 000 habitants²⁵.

Le facteur 6 différencie les localités en fonction de la taille de la population mais, comme aucune autre variable ne vient sensiblement influencer sur ce facteur, rien ne permet de conclure que la taille de la population détermine d'autres types de différences.

Les différences liées au degré d'influence urbaine sont plus spécifiquement mises en évidence par le facteur 7. Ce facteur considère les localités du point de vue de leur isolement et de leur éloignement d'une région métropolitaine. Nous avons observé que plus la distance est grande, moins le niveau d'instruction est élevé, moins il y a d'automobiles, de logements avec eau courante

²⁴ Deux facteurs ne sont pas interprétés. Les facteurs 4 et 8 correspondent tous deux à des groupes d'occupation bien précis. Malheureusement, les données du recensement accusent des lacunes pour bien des localités en ce qui a trait à ces variables, car on arrive à des valeurs nulles. On ne peut donc se fier à l'interprétation de ces facteurs.

²⁵ H. J. King, « Cross-Sectional Analysis of Canadian Urban Dimensions: 1951 and 1961 », dans *Canadian Geographer*, vol. X, n° 4 (décembre 1966), p. 205-224.

et toilettes et d'habitations non hypothéquées. La plupart des études déjà réalisées ont fait voir que la différence en matière de services urbains entre les localités isolées et non isolées est singulièrement frappante dans le cas des localités à industrie unique. Aussi convient-il de souligner que si le facteur 7 est considéré dans cette analyse quantitative, il ne constitue toutefois qu'un facteur secondaire puisqu'il ne rend compte que de 5 pour cent de la variation, ce qu'il faut rapprocher des facteurs 1 et 2 qui rendent compte, eux, de plus de 40 pour cent de la variation.

Le facteur 9, comme le facteur 2, semble s'appliquer aux localités qui comptent une proportion élevée de citoyens mobiles et migrants. Mais cette population, dans le cas du facteur 9, se caractérise par le niveau d'instruction relativement élevé de ses membres et par le fait qu'ils occupent des postes de gestion. Les familles, en outre, touchent un revenu élevé; on compte plus d'un revenu par unité familiale et le taux de participation féminine est également élevé. D'autres²⁶ ont déjà relevé l'existence d'une catégorie de cadres mobiles dans les localités à industrie unique, mais on n'a pas étudié de près les différences dans les taux de participation féminine et les revenus familiaux.

L'une des principales conclusions que l'on peut tirer de cette analyse a trait à la valeur relative des avertisseurs sociaux et économiques utilisés dans nos recherches sur les localités à industrie unique. Il ne fait pas de doute que les variables économiques — celles relatives, notamment, au genre d'activité, au revenu, à l'emploi et à l'occupation — revêtent une importance capitale lorsqu'il s'agit d'établir des distinctions entre ces localités et des centres urbains plus diversifiés. C'est pourquoi, dans la section intitulée « Un cadre d'analyse », nous avons utilisé ces variables pour recenser les localités à industrie unique. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'analyser les différences entre les localités à industrie unique, ces variables économiques perdent beaucoup de leur importance²⁷. Passent au premier plan, ici, les différences qui apparaissent dans la structure sociale et dans la pyramide des âges et du sexe, la composition des ménages et des familles, la mobilité, la migration, l'origine ethnique, le logement et les services urbains. On peut donc raisonnablement s'attendre à ce que leurs problèmes soient des problèmes sociaux dont la nature spécifique variera en fonction du type de localité. Par conséquent, il conviendrait d'accorder aux avertisseurs sociaux une impor-

²⁶ Lucas, *Minetown, Milltown, Railtown...*

²⁷ On devrait nuancer cette conclusion, compte tenu du fait que les données économiques que nous avons étudiées dans l'analyse ne sont pas absolument déterminantes. En outre, les problèmes d'ordre écologique comme la pollution de l'air et de l'eau, qui seraient vraisemblablement en corrélation avec le type d'activité économique, ont été complètement laissés de côté.

tance particulière au moment de recenser les problèmes et d'élaborer les politiques à l'égard des localités en difficulté.

LA CLASSIFICATION

Nous avons utilisé un facteur d'analyse groupant les localités en fonction de leur similarité ou de leur corrélation par rapport aux 64 variables, de manière à les classer dans chaque province²⁸. Les classifications peuvent ainsi servir à des fins multiples. Elles sont sensiblement différentes des classifications faites en fonction d'une variable unique en vue d'un objectif précis visant, par exemple, à ordonner les localités en fonction de l'utilisation qu'elles font des maisons mobiles ou en fonction de leurs installations d'égout.

Pour chaque province, l'analyse a donné trois ou quatre groupes principaux de localités et plusieurs groupes secondaires en fonction du ou des facteurs qui étaient pris en compte et affectés d'un coefficient égal à 0.5 ou plus. Un certain nombre de localités n'ont pu être classées avec certitude dans aucun groupe parce qu'elles présentaient un coefficient de corrélation élevé pour deux facteurs différents et se trouvaient par conséquent situées entre deux groupes²⁹. Nous avons prévu qu'il serait facile d'établir les différences entre les groupes en examinant laquelle des 64 variables aurait une incidence élevée sur les facteurs définis par chaque groupe de localités.

De fait, en raison de difficultés techniques, nous n'avons pu encore calculer les incidences. Toutefois, à partir des variables qui sont apparues comme des indicateurs importants de différence entre les localités à industrie unique, on peut prévoir lesquelles sont les plus susceptibles d'être importantes. On peut facilement vérifier si la variable paraît effectivement définir un

²⁸ L'analyse décrite dans la sous-section intitulée « La nature des variations » fait l'inverse ; elle groupe des variables en fonction de leur corrélation par rapport aux localités.

²⁹ Le fait que des localités se situent entre deux groupes semble indiquer que le recours à une factorielle oblique donnerait une classification plus satisfaisante que celle obtenue à partir de la rotation « varimax ». La « solution oblique » permet aux groupes d'être reliés, sans les forcer à être complètement indépendants les uns des autres, comme c'est le cas dans cette analyse. Le fait que les localités à industrie unique accusent des variations par rapport à un grand nombre de caractéristiques différentes, alors qu'elles peuvent se ramener à seulement trois ou quatre groupes principaux, semble également indiquer que les groupes peuvent avoir des traits communs et, par conséquent, une solution oblique pourrait être plus indiquée dans un tel cas.

groupe en comparant le classement des localités par rapport à une variable donnée aux groupes de localités.

Une comparaison des trois ou quatre groupes principaux de localités dans chaque province n'est possible que dans un sens bien précis. Par exemple, on trouve dans toutes les provinces un groupe qui englobe toutes ou presque toutes les villes importantes, et, notamment, les agglomérations de recensement. Une seule province (exception faite de la Saskatchewan avec ses centres agricoles) présente un groupe qui ne comprend que des localités ayant la même activité économique. En dehors de ces similarités, la nature et l'importance relative des groupes varient suivant les provinces. Par exemple, le groupement des villes plus peuplées est important en Colombie-Britannique, où il définit le second groupe par ordre d'importance et rend compte de 21 pour cent de la variation dans l'analyse. Dans la plupart des provinces, les grands centres n'apparaissent que dans le troisième ou le quatrième groupe et, à Terre-Neuve, ils forment le septième groupe, soit un groupe très petit, qui n'explique que 2.7 pour cent de la variation. Le deuxième exemple de variation entre les provinces nous est fourni par les différences entre les groupes par rapport aux caractéristiques démographiques et familiales. Nous avons vu que les différences entre les localités à industrie unique étaient largement déterminées par les caractéristiques familiales, certaines localités comptant, par exemple, une proportion relativement plus élevée de personnes âgées et de familles sans enfants³⁰. Cette description correspond bien à l'un des groupes principaux de localités en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Alberta et en Colombie-Britannique, tandis qu'elle ne correspond à aucun groupe dans les autres provinces.

³⁰ Se reporter aux variables à incidence positive élevée du facteur 1 (figure 1 et tableau 4).

TABLEAU 4
 COMPARAISON DES LOCALITÉS À INDUSTRIE UNIQUE ET DES CENTRES URBAINS
 NON MÉTROPOLITAINS (COLOMBIE-BRITANNIQUE ET CANADA),
 ÉTABLIE EN FONCTION DE VARIABLES CHOISIES (MOYENNE), 1971

Variables ¹	LIU en Colombie- Britannique ²	Centres urbains non métro- politains de la Colombie- Britannique ³	Échantillon national ⁴	Centres urbains non métro- politains du Canada
Taux de participation masculine	0.82	0.89	0.70	0.82
Taux de chômage de la population masculine	0.06	0.07	0.08	0.08
Revenu moyen par ménage	\$9 282	\$9 081	\$7 000	\$6 912
Rapport de la population ayant moins de 5 ans de scolarité à l'ensemble de la population	0.04	0.03	0.12	0.07
Diplômés d'université	0.03	0.02	0.02	0.02
Rapport des garçons de moins de 5 ans à l'ensemble de la population masculine	0.09	0.09	0.10	0.09
Garçons âgés de 5 à 14 ans	0.21	0.22	0.24	0.23
Hommes âgés de 25 à 34 ans	0.15	0.13	0.11	0.11
Hommes âgés de 35 à 44 ans	0.12	0.12	0.10	0.10
Hommes âgés de 55 à 64 ans	0.08	0.08	0.08	0.09
Hommes âgés de 65 ans et plus	0.06	0.08	0.08	0.10
Rapport des femmes célibataires de 15 ans et plus à l'ensemble de la population féminine	0.11	0.13	0.16	0.17
Rapport des migrants d'une autre province âgés de 5 ans et plus à l'ensemble de la population âgée de 5 ans et plus	0.09	0.10	0.04	0.03
Rapport des migrants de l'extérieur du Canada âgés de 5 ans et plus à l'ensemble de la population âgée de 5 ans et plus	0.05	0.04	0.01	0.01

TABLEAU 4

Rapport de la population âgée de 5 ans et plus, comptant 3 déplacements intermunicipaux et plus, à l'ensemble de la population âgée de 5 ans et plus	0.15	0.12	0.06	0.05
Rapport nombre total de ménages familiaux à l'ensemble des ménages	0.84	0.81	0.86	0.85
Rapport des familles sans enfants à l'ensemble des familles	0.29	0.31	0.26	0.30
Rapport des habitations sans eau courante à l'ensemble des habitations	0.04	0.02	0.16	0.10
Rapport des habitations sans toilettes à l'ensemble des habitations	0.05	0.02	0.21	0.14
Nombre moyen de personnes par pièce	0.70	0.66	0.76	0.68
Rapport des appartements à l'ensemble des habitations	0.09	0.13	0.08	0.10
Rapport des maisons mobiles à l'ensemble des habitations	0.10	0.06	0.03	0.02
Rapport des habitations construites avant 1946 à l'ensemble des habitations	0.27	0.28	0.46	0.53
Rapport des habitations achetées à l'ensemble des habitations	0.65	0.66	0.78	0.78
Rapport des habitations louées à l'ensemble des habitations	0.34	0.33	0.22	0.22
Rapport des habitations raccordées à un réseau d'égout public à l'ensemble des habitations	0.41	0.66	0.25	0.38
Rapport des habitations sans automobile à l'ensemble des habitations	0.17	0.17	0.28	0.23
Distance en milles du centre métropolitain le plus rapproché	208	—	127	—
Population	5 611	6 522	3 927	2 992

¹ Les variables correspondent à celles utilisées dans l'analyse factorielle et à celles pour lesquelles on dispose de données comparatives.

² Les chiffres portent sur 59 localités à industrie unique de la Colombie-Britannique.

³ Les moyennes utilisées portent sur les 79 centres urbains non métropolitains de plus de 500 habitants. Nombre de ces centres sont des localités à industrie unique.

⁴ On a tenu compte des résultats d'un échantillon stratifié portant sur 62 localités à industrie unique choisies au hasard, soit 10 pour cent du total, pour lesquelles on dispose de données pouvant être traitées par ordinateur.

UN CADRE D'ANALYSE

Une proportion importante des gens qui vivent en dehors des grands centres urbains du Canada habite les localités à industrie unique. Au total, 811 localités à industrie unique ont été recensées, ce qui représente 25.3 pour cent de la population non métropolitaine du Canada.

Comme on l'imagine d'habitude, ces localités sont pour la plupart de petites villes isolées. Sur les 811 localités recensées, 424 comptent moins de 1 000 habitants et 302 autres en comptent entre 1 000 et 4 999. Par ailleurs, 315 d'entre elles sont isolées, c'est-à-dire éloignées considérablement des grands centres et des grands axes de communication. Mais ces localités ne sont pas toujours petites et isolées. Ainsi, 9 localités recensées comptent plus de 30 000 habitants et sont dotées de tous les services propres à un centre urbain de cette importance (voir tableau 1).

Des différences régionales apparaissent. Par exemple, dans les provinces de l'Atlantique, quelque 36 pour cent de la population non métropolitaine habite ces localités, tandis que ce pourcentage n'est que de 27 pour cent en Alberta et en Colombie-Britannique. À l'autre bout de l'échelle, les villes non métropolitaines du Manitoba et de la Saskatchewan classées comme localités à industrie unique ne représentent que 6 pour cent environ du nombre total des villes non métropolitaines et 15 pour cent de la population établie à l'extérieur des principaux centres urbains.

Les données régionales masquent, dans une certaine mesure, les données provinciales. Par exemple, c'est en Colombie-Britannique, où 99 localités à industrie unique représentent environ 50 pour cent de toutes les localités non métropolitaines de la province, que le rapport des localités à industrie unique est, au total, le plus élevé. C'est dans la province de Terre-Neuve, cependant, que la proportion de la population non métropolitaine habitant les localités à industrie unique est davantage élevée

(plus de 25 pour cent). Au bas de l'échelle, la Saskatchewan regroupe quelque 10 pour cent de sa population non métropolitaine dans des localités à industrie unique.

La répartition géographique des localités à industrie unique est frappante. Dans nombre de provinces, et en particulier dans celles de l'Atlantique, les localités à industrie unique tendent à se former en grappes (par exemple, dans l'Île-du-Prince-Édouard) ou en bandes (par exemple, le long des côtes nord et est de Terre-Neuve). Lorsqu'on dresse la carte de ces localités selon leur assise économique et leur taille (voir les cartes présentées, en encart, à l'intérieur du plat inférieur), la dimension géographique du phénomène est encore plus frappante. On remarque immédiatement la prédominance, à l'échelle régionale, des localités plus petites et, à l'échelle provinciale, la prédominance de certaines activités économiques (par exemple, l'industrie du bois en Colombie-Britannique et celle de la pêche et du traitement du poisson à Terre-Neuve). Ce schéma ne surprend guère, puisqu'on sait que l'emplacement des localités se trouvait en général dicté par leur proximité par rapport aux ressources naturelles ou aux sources d'énergie naturelles à bon marché.

Notons que ces localités ne sont pas définies comme des localités connaissant de graves difficultés économiques, encore que leur position soit plus fragile que les localités possédant une assise économique diversifiée et bien établie. Nombre d'entre elles sont, à l'heure actuelle, extrêmement viables. Néanmoins, les localités les plus petites et les plus isolées présentent pour leur part certains phénomènes sociaux qui s'aggravent en période de difficultés économiques. En raison de la prédominance de l'industrie ou de l'activité locale, les problèmes de l'entreprise ou de l'industrie deviennent ceux de la communauté. Ces facteurs suscitent souvent chez les habitants le sentiment de vivre en vase clos. On se plaint fréquemment du peu d'établissements commerciaux et récréatifs, de même que du fait de se sentir « loin de tout ».

L'isolement géographique pèse lourd, notamment chez les adolescents. Il existe peu de possibilités d'emploi à l'extérieur de l'industrie dominante. Les études dépassent rarement le niveau secondaire puisque les institutions d'enseignement post-secondaire sont situées à l'extérieur du champ de migrations pendulaires. Des problèmes peuvent également surgir du fait de l'organisation des plans de carrière au sein même de la compagnie. Les possibilités d'avancement se trouvent souvent limitées par la fragmentation des syndicats et par la stricte application du principe de l'ancienneté. De plus, les services médicaux et dentaires sont souvent insuffisants, sinon inexistantes.

Tous ces facteurs deviennent d'une gravité extrême lorsque la principale industrie locale doit fermer ses portes. Les

effets immédiats d'une telle fermeture sont, bien sûr, un chômage massif et une perte de revenu au sein de l'industrie dominante même et aussi dans les autres entreprises locales qui en dépendent. De plus, même si les conséquences de la fermeture de l'industrie principale apparaissent beaucoup plus évidentes au niveau des conditions économiques et sociales de la localité, les problèmes communautaires les plus graves tiennent au manque de mobilité de la main-d'œuvre locale. En effet, on demande rarement des ouvriers ayant les mêmes qualifications à l'extérieur de la localité et, lorsque c'est le cas, on leur offre, en général, un salaire moindre.

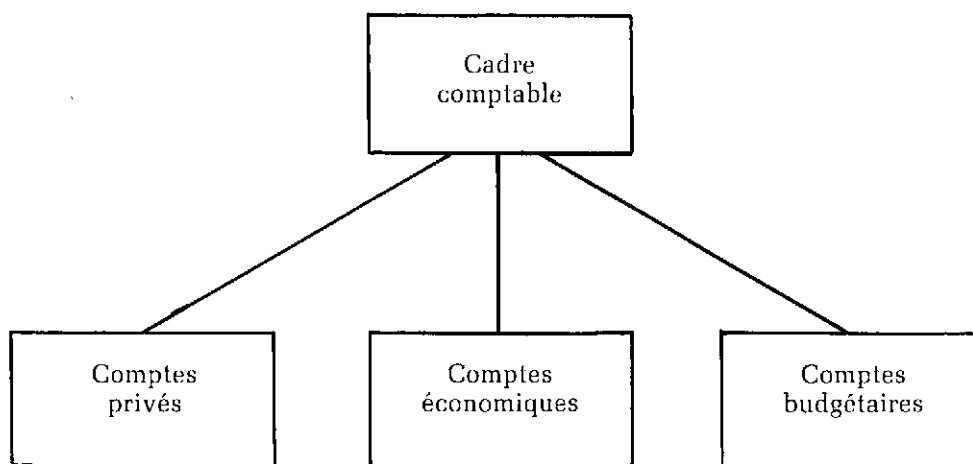
Le chômage involontaire a des suites sociales et psychologiques graves. Certains quittent la localité, ce qui constitue souvent une perte économique et sociale pour l'individu lui-même et pour la société. Ceux qui restent doivent faire face à de graves problèmes de réadaptation ; ils doivent se satisfaire non seulement de maigres revenus, mais aussi de services de qualité inférieure dans les domaines de la santé, de l'enseignement et autres.

Lorsqu'une localité à industrie unique fait face à une crise économique, l'État et l'industrie doivent décider de prendre ou non des mesures spéciales. L'objet de cette section est de chercher à définir un cadre conceptuel efficace pour l'évaluation des coûts et avantages que comportent les divers modes d'intervention. L'éventail des interventions gouvernementales possibles est vaste : il va de la décision de ne pas intervenir (auquel cas le gouvernement s'en remet entièrement aux programmes réglementaires — par exemple, l'assurance-chômage, dont l'application est automatique) à celle d'investir directement dans l'usine. Il ne s'agit pas pour nous d'examiner la valeur de ces diverses interventions, car l'intervention politique la mieux appropriée sera toujours dictée par les circonstances particulières liées à chaque cas.

Le cadre général décrit dans cette section expose les grands principes directeurs dont on s'est inspiré pour examiner et quantifier, de façon englobante et logique, les effets de chaque intervention possible. Le cadre analytique comprend trois éléments (figure 2). Le premier, les comptes privés, montre comment mesurer les coûts et les avantages de chaque option dans le cas d'un particulier (ou d'une famille). Il s'agit, autrement dit, de faire une analyse prospective de toutes les rentrées et les sorties d'argent pour chaque personne dans la localité. Le but est d'établir des indicateurs de bien-être personnel, en se situant au strict point de vue financier, pour chacune des options proposées.

Le deuxième élément, les comptes économiques, expose la méthodologie à adopter pour calculer les coûts et avantages proprement économiques de chaque option pour une période

FIGURE 2
LE CADRE COMPTABLE



donnée, pour ensuite faire la somme, laquelle donne une approximation de la valeur actualisée nette de l'option.

Le troisième élément, les comptes budgétaires, permet de chiffrer l'incidence de chaque option sur le budget de l'État, en prenant comme exemple le budget fédéral.

Les variables de chacune des séries de comptes peuvent être quantifiées en dollars et sous forme d'agrégats. Le résultat pour chacun des éléments sera par conséquent un petit nombre d'indicateurs numériques. Il est à noter, cependant, que pour quantifier plusieurs variables, il faut, dans une grande mesure, se baser sur les caractéristiques d'une localité en particulier. Il y a une multitude de facteurs sociaux (par exemple, l'incidence de chaque option sur l'enseignement et sur la disponibilité et la qualité des services de santé) qui sont exclus de cette section parce qu'ils ne peuvent guère être quantifiés et que la plupart ne se prêtent pas à l'établissement d'agrégats. Mais le fait que de

nombreux facteurs sociaux ne peuvent être ni quantifiés ni comparés ne diminue pas leur importance eu égard au processus de décision et on pourrait en tenir compte dans l'évaluation globale.

On peut représenter les résultats du cadre analytique et l'évaluation des aspects sociaux sous la forme d'une matrice d'indicateurs divisée en quatre catégories de préoccupations (voir tableau 5). Trois de ces catégories (les indicateurs financiers personnels, économiques et sociaux) servent à mesurer l'efficacité de chaque option politique, tandis que la quatrième catégorie (les indicateurs budgétaires) fournit les détails sur l'un des principaux impératifs auxquels le gouvernement est soumis. Il est probable qu'en raison de l'insuffisance des données, on ne pourra que rarement remplir toutes les cases de la matrice. Toutefois, en disposant les renseignements disponibles de cette façon, on verra plus clairement quels sont les avantages et inconvénients respectifs de chaque solution, compte tenu des divers objectifs du gouvernement.

TABLEAU 5
MATRICE D'INDICATEURS DIVISÉE EN QUATRE
CATÉGORIES DE PRÉOCCUPATIONS

Option politique	Indicateurs financiers personnels			Indicateurs sociaux			Indicateurs économiques			Indicateurs budgétaires
			
Non-intervention										
Option A										
Option B										
Option C										
⋮										

LES COMPTES PRIVÉS

Les comptes privés servent à mesurer les effets distributifs des options proposées. Idéalement, on devrait pouvoir enregistrer les coûts et avantages privés qu'entraîne pour chaque individu, directement ou indirectement touché, la fermeture de l'usine et, par conséquent, la mise en œuvre de l'option proposée. Dans certains cas, toutefois, en raison de l'insuffisance des données, on devra limiter l'analyse à la situation des individus directement touchés par la fermeture de l'entreprise ou de l'industrie.

La figure 3 représente schématiquement les comptes privés. On classe les coûts et avantages des particuliers de la façon suivante : la perte de revenu due au chômage (PC 1), la perte de revenu due au changement d'emploi (PC 2) et la perte de richesse (PC 3).

Dans la description qui suit, pour simplifier les choses, nous avons supposé que la fermeture de l'entreprise et toutes les pertes relatives à l'emploi interviennent à la même date, date qui sert de base au calcul des valeurs actuelles. Le choix de la date n'ayant pas d'incidence sur le résultat, on peut choisir la date qui simplifie au maximum les calculs. Il faut toutefois adopter une méthode conséquente, qui permette de comparer entre elles les variables.

La perte de revenu due au chômage

On considère que la perte de revenu due au chômage est égale à la valeur de la perte de revenu salarial disponible, moins la valeur des paiements de transferts compensatoires versés pour l'individu du fait qu'il est en chômage. Parmi ces paiements de transferts figurent les prestations d'assurance-chômage et les allocations de bien-être (ou d'assistance sociale).

Si le chômage se prolonge (par exemple, sur une période de deux ans), il devient nécessaire d'actualiser les valeurs ci-dessus mentionnées, de manière à fournir une estimation, en dollars constants, du coût individuel du chômage.

La perte de revenu due au changement d'emploi

Le niveau de revenu que touche un individu occupant un nouvel emploi peut être inférieur à celui qui était rattaché à son emploi antérieur. Plusieurs raisons expliquent cette situation ; on notera, entre autres :

- a) la perte de l'ancienneté ;
- b) l'appauvrissement des qualifications générales dû à la période de chômage, ou la perte des qualifications exigées pour un emploi spécifique ;
- c) l'occupation d'un nouvel emploi qui ne fait pas appel aux qualifications de l'individu ;
- d) un changement d'attitude entraînant une baisse de productivité.

L'ampleur de la perte financière, pour chaque individu, est fonction des niveaux relatifs du revenu salarial disponible dans les deux emplois et de la longueur prévue de la période durant laquelle il aurait conservé son emploi précédent si ce dernier n'avait pas été supprimé.

Enfin, on doit envisager le cas où le changement d'emploi se traduit par une hausse de salaire. La raison pourrait en être, par exemple, un accroissement du temps de travail (nombre d'heures par semaine ou de semaines par année) ou un salaire plus élevé rattaché au nouvel emploi. Dans ce cas, la valeur de PC 2 serait négative, c'est-à-dire que le changement d'emploi se traduirait par un gain financier pour le travailleur en cause.

La perte de richesse

Parmi tous les facteurs qui entrent dans le calcul de la perte de richesse, les trois plus importants sont la perte sur la valeur de l'habitation, les frais de réinstallation et la perte liée à la pension de retraite. Dans ce cadre, la perte totale est simplement la somme de ces éléments.

La perte sur la valeur de l'habitation

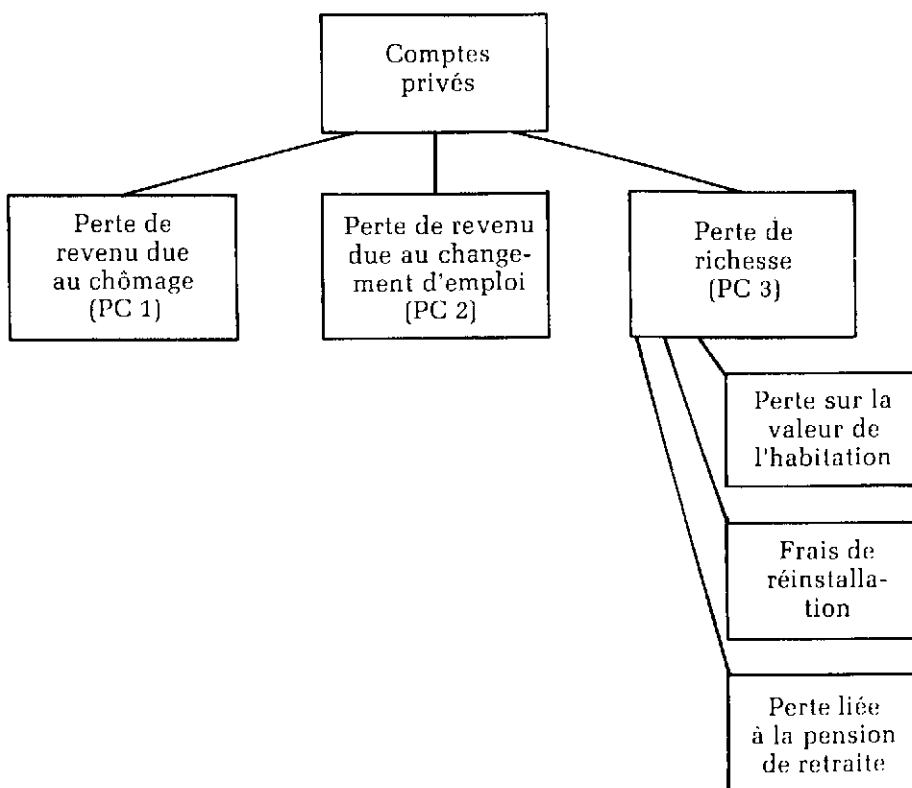
On peut s'attendre à ce que la fermeture de l'entreprise ou de l'industrie principale se traduise presque toujours par une dévalorisation des biens immobiliers. Cette dévalorisation peut causer des difficultés extrêmement graves pour ceux dont la propriété résidentielle représente leur principale forme d'économie. Dans bien des cas, la décision d'aller s'installer dans une autre localité peut être déterminée par ce facteur.

On peut calculer pour chaque propriétaire le montant de la perte en faisant une estimation de la valeur que la maison aurait eue sur le marché n'eût été la fermeture, et en déduisant de ce chiffre la valeur marchande de la même propriété après coup.

Les frais de réinstallation

Ceux qui sont contraints d'aller vivre ailleurs doivent, de toute évidence, envisager des frais de réinstallation, tels ceux du déplacement, du transport des biens personnels et du mode d'habitation provisoire. Ces frais, cependant, peuvent ne pas être entièrement à la charge de l'individu. Certains programmes de

FIGURE 3
LES COMPTES PRIVÉS



transfert du gouvernement, comme le Programme fédéral de mobilité de la main-d'œuvre, permettent de les absorber en partie. Une firme peut également prendre à sa charge certains frais de réinstallation dans le cas d'un employé muté dans une autre succursale.

Ainsi, le coût individuel de la réinstallation est égal au coût total de la réinstallation, moins les paiements de transferts du gouvernement.

La perte liée à la pension de retraite

Les régimes de pension de retraite privés varient suivant les entreprises, voire d'une succursale à l'autre, on peut s'attendre à ce que le calcul de cette perte soit différent d'une localité à l'autre également.

On peut distinguer, sommairement, deux types de pertes. Premièrement, la perte du bénéfice de cotisations antérieures si le fonds de retraite est contrôlé et géré par l'entreprise plutôt que par une société de fiducie ou une banque à charte. Le second type de perte se produit lorsque le régime de retraite n'est pas entièrement transférable d'un employeur à l'autre. Tout cela est fonction des deux entreprises en cause.

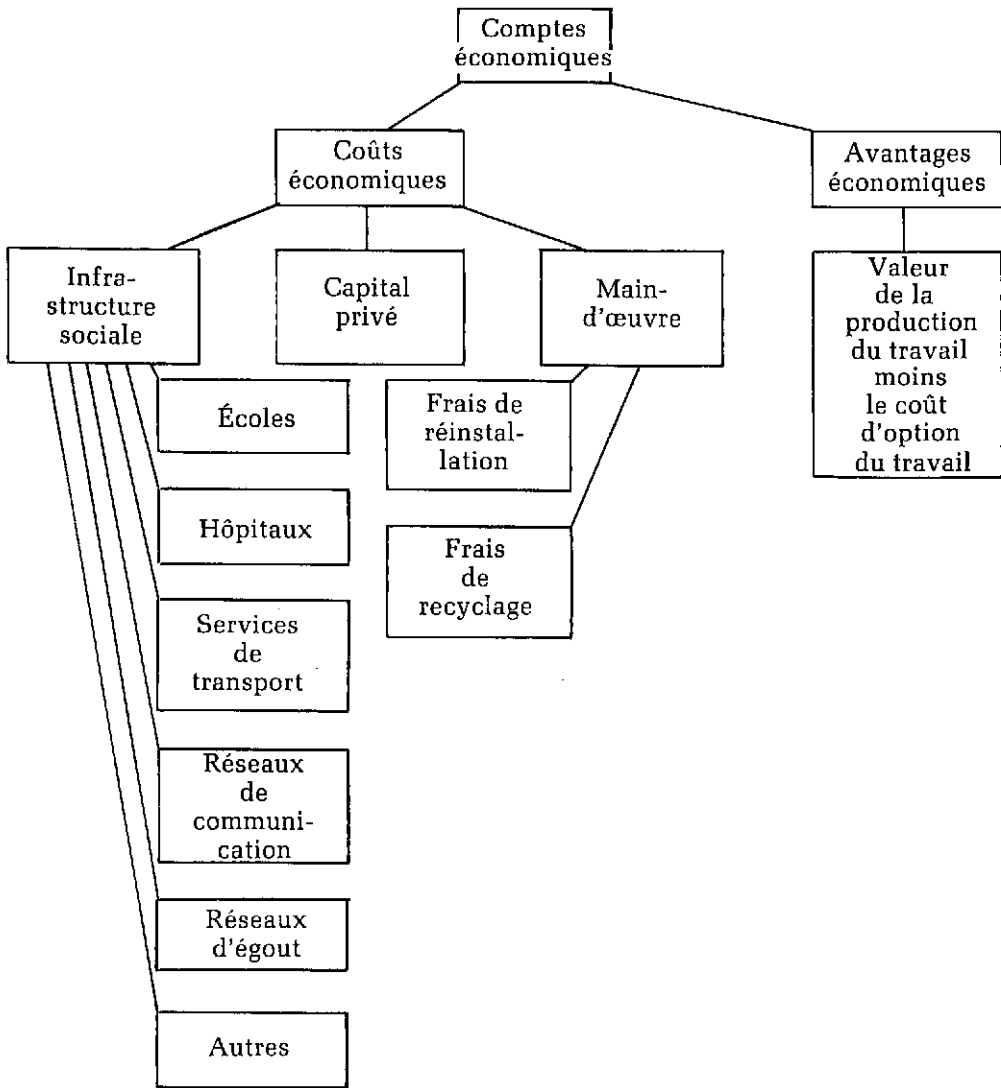
Résumé

Pour chaque individu (p), le coût privé total correspond à la somme des trois éléments qui composent les comptes privés, c'est-à-dire : $PC_p = PC_{1p} + PC_{2p} + PC_{3p}$. Lorsque l'on évalue les diverses options, le coût privé total peut indiquer l'incidence financière de chacune. Ceux qui ont à prendre les décisions peuvent, de plus, se servir des valeurs individuelles pour se guider dans le choix de l'option qui répond davantage aux besoins précis de la communauté.

LES COMPTES ÉCONOMIQUES

Les options politiques doivent être évaluées d'un point de vue strictement économique et les avantages et les inconvénients de chacune doivent être pesés en fonction de l'objectif du gouvernement, qui est de promouvoir la croissance et l'efficacité économiques. Le cadre économique se trouve esquissé à la figure 4. On peut calculer le solde global de cet ensemble de comptes et obtenir ainsi une estimation chiffrée unique de la

FIGURE 4
LES COMPTES ÉCONOMIQUES



valeur nette (ou du rapport entre les avantages et les coûts) de chaque option³¹.

Lorsqu'on procède à une évaluation économique, on doit pouvoir comparer la rentabilité (coûts et avantages) de la politique proposée à celle d'une certaine norme ou solution de base. Dans la plupart des analyses de rentabilité, on peut généralement supposer que si l'on n'applique pas la politique envisagée, la situation continuera d'évoluer comme par le passé. Autrement dit, on présume que l'adoption de la norme revient à prolonger le *statu quo*.

Toutefois, dans le cas d'une localité à industrie unique menacée de la fermeture de son usine, la solution de base, celle de non-intervention, ne débouche pas sur la prolongation pure et simple du *statu quo*. La fermeture aura des répercussions très profondes sur les plans de l'émigration et de la réinstallation. Par conséquent, il s'agit d'abord de cerner le plus précisément possible les répercussions de la solution de base (fermeture de l'usine sans intervention gouvernementale) en ce qui concerne le mouvement d'exode et de réinstallation. On peut ensuite se servir de ce modèle pour calculer les besoins en matière d'infrastructure sociale, de capital privé et de main-d'œuvre dans la localité (ou les localités) d'accueil et la valeur de la production du travail prévue. Après quoi on peut comparer chaque option proposée avec la solution de base, c'est-à-dire que l'on compare les coûts et les avantages de chaque option proposée avec ceux de la solution de non-intervention.

Aux fins du présent cadre analytique, toute option donnant une estimation négative de la valeur actuelle nette (ou un rapport entre les avantages et les coûts plus grand que 1) sera considérée comme inférieure à la solution de base. Inversement, si l'estimation de la valeur actuelle nette de l'option est positive (ou si le rapport entre les avantages et les coûts est inférieur à 1), on considérera qu'elle lui est supérieure.

Les coûts économiques

Le coût économique estimatif total de chaque option sera donc égal à la somme des valeurs de trois grandes catégories de coûts : l'infrastructure sociale, le capital privé et la main-d'œuvre.

³¹ De fait, le résultat pourrait être une série d'estimations de la valeur actualisée nette ou du rapport entre les avantages et les coûts pour chaque option. En procédant à une analyse de « sensibilité », il y aurait pour chacune plus d'une estimation.

L'infrastructure sociale

En l'absence d'intervention de l'État et du secteur privé, l'interruption de la principale activité économique d'une localité devrait se traduire par le départ et la réinstallation d'une partie ou de l'ensemble de ses habitants. Le nombre de familles réinstallées et la répartition des réinstallations constituent les principaux facteurs permettant de déterminer la quantité des nouvelles infrastructures sociales qui devront être autorisées dans la localité (ou les localités) d'accueil. Mais il est difficile de donner une estimation chiffrée du coût de ces facteurs car la plupart des éléments de l'infrastructure sociale sont, tout au moins en partie, des biens publics. Or, par définition, la capacité excédentaire de la consommation d'un bien public pur³² peut croître indéfiniment sans entraîner aucune hausse du prix.

Pour les besoins de l'analyse, nous avons considéré comme infrastructure sociale les écoles, les hôpitaux, les services de transport, les réseaux de communication, les réseaux d'égout et une catégorie non définie (dans laquelle pourraient entrer les installations récréatives, etc.)³³. Il est évident que ces biens et services ne sont pas des biens publics purs. Pas plus, d'ailleurs, qu'ils ne sont des biens privés purs. Il peut en effet y avoir surcapacité dans le cas des écoles, des services de transport, etc.

Il existe une règle empirique pour évaluer ces coûts : si les familles se répartissent également parmi un grand nombre de localités d'accueil, on peut alors considérer que la charge représentée par l'aménagement de l'infrastructure est nulle. Si, par contre, elles se regroupent dans un petit nombre de localités, on peut alors considérer que le prix de revient des installations supplémentaires est égal au prix de revient provincial moyen (par famille) de l'infrastructure sociale³⁴. On considère tout simplement que l'infrastructure sociale existante peut permettre de répondre aux besoins d'une population légèrement plus importante,

³² Par bien public pur, on entend un bien dont chacun peut accroître sa consommation personnelle sans que cela influe sur le niveau de consommation des autres individus.

³³ Nous avons à dessein fait abstraction, dans notre analyse, du fait que la localité peut faire fonction ou non de centre régional de services pour les petites localités environnantes. Chaque fois qu'une option a pour résultat un exode massif, ces dernières peuvent se trouver privées des services et de l'infrastructure que leur offrait auparavant la localité menacée. Dans ce cas, le gouvernement peut envisager de faire dispenser ces services par un autre centre de la région. On devra alors, évidemment, en tenir compte dans le calcul des coûts économiques et budgétaires.

³⁴ Le prix de revient moyen a trait au coût d'immobilisation moyen, mais ne comprend pas les frais de fonctionnement puisqu'il aurait fallu de toute façon les assumer. Par exemple, le prix de revient des services d'infirmières ne devrait pas entrer dans le calcul du prix de revient moyen des services hospitaliers.

tandis qu'un accroissement massif de la population exigerait la mise en place de nouvelles installations³⁵.

Pour mesurer le coût total d'infrastructure sociale dans le cas de chaque option, il faut évaluer le prix de revient total de l'infrastructure sociale et soustraire les frais qu'aurait entraînés la solution de base.

Signalons que le rythme des réinstallations peut avoir une incidence considérable sur les estimations de coût. Le gouvernement, par exemple, pourrait envisager de favoriser activement (au moyen de primes de réinstallation) une émigration rapide de la population. Même si cette option aboutit au même résultat du point de vue du nombre et de la répartition des familles à reloger, le prix de revient de l'infrastructure sociale sera plus élevé parce que ces dépenses auront été faites plus tôt qu'elles ne l'auraient été dans la solution de base. L'écart dépendra du taux d'escompte utilisé. Une analyse de « sensibilité » (c'est-à-dire une analyse dans laquelle on ferait varier le taux d'escompte) pourrait aboutir à des résultats radicalement différents.

Le capital privé

À la différence des équipements collectifs, il est rare que le capital privé ne soit pas utilisé suffisamment. Étant donné que le pourcentage des logements vacants est très bas dans tout le Canada, on peut supposer que le transfert de la demande de logements de la localité à industrie unique à la localité d'accueil provoquera une hausse de la demande dans cette dernière, hausse qui durera jusqu'à ce que l'on construise de nouvelles habitations.

Dans la mesure où chaque option a des effets différents sur le relogement des familles, elle aura aussi des effets différents en ce qui concerne la mise en chantier de nouveaux logements. Le coût économique de la réinstallation pour chaque famille est égal à la valeur sur le marché d'une habitation qualitativement comparable (année de construction et dimensions de

³⁵ Avant d'adopter un critère opérationnel, il faudrait pousser encore la recherche, mais les principes de base suivants semblent s'imposer : si le nombre de familles nouvelles fait augmenter le nombre de familles dans la localité d'accueil de moins de 1.0 pour cent, on considérera que le coût est nul ; si l'augmentation est supérieure à 1.0 pour cent, on considérera qu'il est égal au prix de revient provincial moyen. On pourrait également établir un barème de valeurs limites (par exemple, un prix de revient nul pour des changements de population allant de 0 à 4.0 pour cent et un prix de revient inférieur de moitié pour des changements de population allant de 4.1 à 6.0 pour cent, etc.). En fin de compte, ces valeurs limites peuvent changer avec chaque type d'infrastructure sociale et également en fonction de la taille de la population des localités d'accueil. Rien ne permet d'admettre *a priori* que les écoles auront la même capacité excédentaire que les hôpitaux ou qu'Arnprior aura la même capacité excédentaire qu'Ottawa.

la maison, superficie du terrain, etc.) à celui qu'elle occupait auparavant. On devrait mesurer ces valeurs domiciliaires au moment de la réinstallation, les convertir en dollars constants, puis en faire la somme, de manière à obtenir une estimation du coût économique total du logement à fournir dans les localités d'accueil³⁶.

Il s'agit d'abord de déterminer quel aurait été le total des coûts en capital privé qu'il aurait fallu supporter dans le cadre de chaque option, puis soustraire les frais qu'aurait entraînés la solution de base.

Ce calcul vaut pour toutes les personnes qui doivent être relogées, qu'elles soient propriétaires ou locataires. En effet, s'il est nécessaire de faire cette distinction pour calculer le coût financier privé, il n'en va pas de même pour le calcul du coût économique social.

La main-d'œuvre

Les deux principaux points à prendre en considération dans l'évaluation du coût économique relatif à la main-d'œuvre sont les frais liés à la réinstallation et ceux liés au recyclage. On fait le total de chacun pour en arriver à une approximation du coût total au titre de la main-d'œuvre. (On tient compte du coût d'option du travail dans le calcul des avantages.)

Les frais de réinstallation

On entend par coût économique de réinstallation des familles le coût du transport des familles et de leurs biens personnels. Par conséquent, le coût total sera directement fonction du nombre de familles à reloger et de la distance à franchir.

Les éléments qui entrent dans ce calcul sont les mêmes que ceux compris dans les comptes privés. Le coût économique, toutefois, est égal au coût total de la réinstallation pour le particulier, l'État et l'entreprise. Enfin, pour déterminer le coût de réinstallation propre à l'option choisie, il suffit de calculer les sommes supplémentaires à engager comparativement aux frais qu'aurait entraînés la solution de base.

³⁶ Il est à noter que pour cette estimation du coût, c'est la valeur du logement dans la localité d'accueil qualitativement semblable au logement abandonné dans la localité à industrie unique qui constitue la variable appropriée et non pas la valeur du logement effectivement occupé dans la localité d'accueil. Cette dernière variable ferait entrer en jeu un changement dans le mode de consommation de l'individu. Il peut en effet choisir une maison qui soit meilleure ou pire que celle qu'il occupait auparavant et, selon le cas, bénéficier d'un confort plus grand ou moindre dans son nouveau logement. Ce qui nous intéresse dans la présente analyse, c'est de déterminer le coût économique dont hérite la société lorsqu'elle doit reproduire des biens immobiliers (par exemple, des habitations).

Les frais de recyclage

Lorsqu'une option prévoit l'application d'un programme de formation de la main-d'œuvre, on peut également tenir compte des coûts et des avantages de cette formation par rapport à ceux qui auraient dû être assumés dans le cas de la solution de base. La sous-section suivante, intitulée « Les avantages économiques », montre comment calculer les avantages économiques de la formation (accroissement probable du salaire de l'individu) et le coût d'option du travail durant la période de formation. Il ne faut pas perdre de vue, cependant, que les salaires versés aux enseignants et l'argent déboursé pour les locaux et le matériel, etc., doivent aussi entrer dans le calcul du prix de revient des programmes de formation. Si c'est un organisme ou un ministère du gouvernement qui assure la formation, cet organisme peut fournir une estimation des coûts. Si, au contraire, c'est un organisme privé, on estime que les coûts économiques égalent la somme des frais de cours et de matériel.

Les avantages économiques

L'avantage économique d'une option donnée est égal à la valeur de la production du travail moins le coût d'option du travail. On définit le coût d'option du travail comme la valeur de la production du travail selon l'utilisation de rechange la plus plausible qu'on pourrait en faire.

Dans cette analyse, on prend comme coût d'option du travail la valeur de la production dans la solution de base. Ainsi, lorsque le gouvernement adopte une option autre que celle de la non-intervention, on peut supposer que les cheminements de la réinstallation et du réemploi seront différents de ceux qui auraient prévalu dans la non-intervention. La valeur de la production du travail que la société aurait réalisée dans l'option de non-intervention entre dans le calcul du coût social de la mise en application de l'option choisie.

L'approximation la plus simple et la plus couramment utilisée de la valeur économique de la production du travail est le salaire sur le marché. Il est par conséquent nécessaire de former, pour chaque individu, un profil des gains probables, toujours dans la solution de base, à compter de la date de fermeture de l'usine jusqu'à la date prévue de la retraite. On calcule ensuite, pour chaque individu, la valeur actualisée du revenu salarial brut pour chaque période et on les additionne pour obtenir une estimation du coût d'option du travail de cet individu. Pour obtenir une estimation du coût d'option du travail, il suffit d'additionner les coûts d'option individuels.

On calcule de manière semblable l'estimation des avantages économiques bruts de chaque option. Il faut former pour chaque individu un nouveau profil des salaires probables, selon les schémas de réinstallation et de réemploi propres à l'option considérée, à compter de la date de fermeture de l'usine jusqu'à la date prévue de la retraite. On calcule de nouveau la valeur actualisée du revenu salarial brut probable pour chaque période et on fait le total ; puis, on additionne la valeur actualisée du revenu salarial brut global de chaque individu pour obtenir une estimation de l'avantage économique brut total de l'option.

En résumé, les avantages économiques de chaque option correspondent à la valeur de la production du travail dans cette option (l'avantage économique brut) moins la valeur de la production du travail dans la solution de base (le coût d'option du travail). Cette méthode permet de mesurer les avantages de manière satisfaisante mais à une exception importante près.

Lorsque l'option envisagée consiste à subventionner la principale firme ou industrie, il est probable que le coût de production dépassera la valeur de la production. C'est d'ailleurs probablement ce fait qui a conduit l'entreprise (ou l'industrie) à fermer ses portes. Dans ce cas, le revenu salarial brut tiré du travail ne fournit pas une approximation satisfaisante de l'avantage social de la production du travail. On pourra alors réviser l'estimation de l'avantage brut pour rendre compte de cette différence.

La façon la plus simple de contourner cette difficulté est d'abord de calculer la valeur actualisée du flux des revenus futurs de tous les individus en supposant qu'ils conserveront leur emploi habituel dans la localité à industrie unique et de retrancher de ce total la valeur actualisée de toutes les subventions futures accordées à la firme. On pourra ainsi calculer avec assez de précision la différence entre la valeur et les coûts de la production, pour autant que les subventions soient maintenues au plus bas niveau possible compatible avec la poursuite des activités normales de l'entreprise. À court terme (c'est-à-dire avant que la firme ne fasse de nouveaux investissements dans l'équipement), la subvention doit être déterminée de manière à couvrir le déficit entre les coûts et la valeur de la production. Cependant, au fur et à mesure que la firme investit dans des équipements nouveaux pour remplacer le capital qui se déprécie, il devient nécessaire de garantir à la firme le même taux de profit moyen à l'égard de ces nouvelles immobilisations que celui qu'elle pourrait espérer réaliser ailleurs dans l'industrie. À long terme, par conséquent, la valeur de la subvention doit être égale au montant du déficit d'exploitation augmenté du « coût d'option » du capital.

La valeur actualisée nette

La valeur actualisée nette de l'option est tout simplement égale à la valeur actualisée des avantages moins la valeur actualisée des coûts. Il est néanmoins souhaitable de procéder à une analyse de « sensibilité » pour chaque option. Il faut, pour cette analyse, tenir compte à la fois des variations du taux d'escompte et des variations de certains paramètres clés (comme, par exemple, le coût de l'aménagement de l'infrastructure sociale complémentaire dans la localité d'accueil). Il s'ensuit que les calculs effectués à partir des comptes économiques aboutiront à une série d'estimations des valeurs actualisées nettes plutôt qu'à une seule estimation.

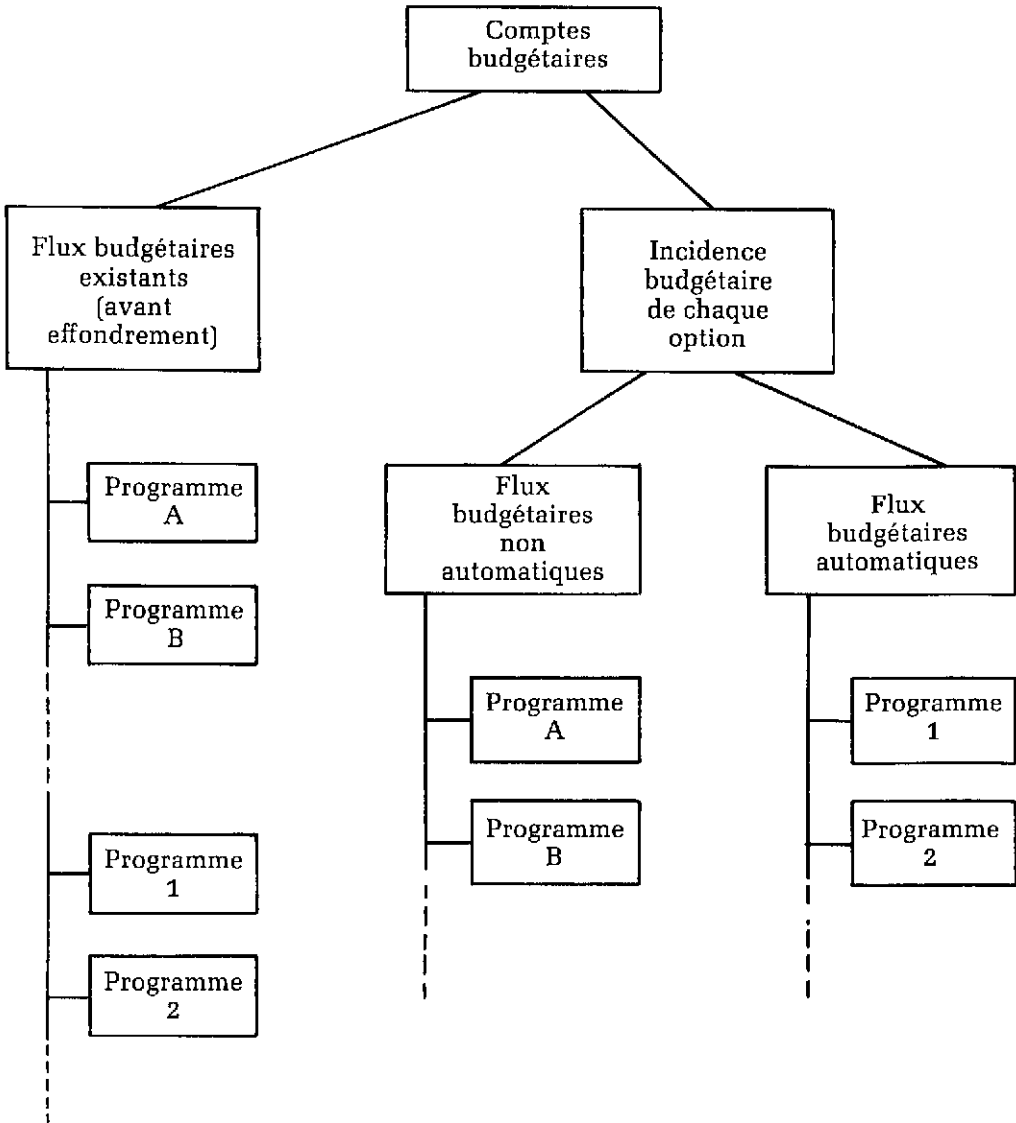
LES COMPTES BUDGÉTAIRES

La figure 5 représente schématiquement la façon de comptabiliser les coûts budgétaires propres à chaque option. La première colonne, celle des flux budgétaires existants, mesure le niveau des dépenses gouvernementales au titre des programmes d'application automatique et non automatique dans la localité à industrie unique avant l'effondrement. Il est indispensable de connaître ce chiffre pour calculer le montant des fonds supplémentaires nécessaires à la mise en application de l'option choisie au cours de l'année suivante et des années ultérieures.

La seconde colonne mesure le coût budgétaire de la mise en application de l'option proposée. Les flux budgétaires d'application automatique (première partie de la colonne), permettent de mesurer l'incidence, sur le budget fédéral, des mécanismes de redressement et de stabilisation qui sont automatiquement enclenchés lors de la mise en œuvre de chaque option (y compris dans la solution de base). Il s'agit, dans presque tous les cas, de programmes de soutien du revenu et d'aide à l'emploi.

La seconde partie de la colonne, celle des flux budgétaires d'application non automatique, mesure l'incidence budgétaire des programmes et services non automatiques propres à chaque option. On trouve dans cette catégorie les services de consultation entre patrons et ouvriers, les mesures d'aide à l'industrie sous forme de subventions, de primes, etc. Chaque option fera entrer en jeu un ensemble différent de programmes et de politiques. Dans le cas de la non-intervention, toutefois, cette catégorie ne comportera évidemment aucun élément d'apport.

FIGURE 5
LES COMPTES BUDGÉTAIRES



Une meilleure prise de conscience du phénomène

Le cadre d'analyse présenté dans la dernière section constitue une hypothèse. Si l'on se fie à l'analyse qui a été faite du phénomène des localités à industrie unique, il devient évidemment tout à fait fondamental de l'utiliser adéquatement. Faut-il attendre que se manifestent dans la localité les symptômes révélant qu'elle éprouve des difficultés? La ville doit-elle être au stade de l'effondrement pour qu'on puisse procéder à l'analyse? Est-il préférable d'utiliser cette analyse de façon permanente afin de mieux contrôler les conséquences que pourraient avoir une situation économique modifiée ou la transformation des conditions du marché international ou de l'intervention gouvernementale?

On ne saurait trouver qu'une seule réponse, toute simple, à ces questions. Il demeure toutefois évident que si l'industrie, les divers paliers de gouvernement et le grand public acquièrent une meilleure connaissance de la nature des localités à industrie unique, il sera plus facile d'anticiper les difficultés qui pourraient éventuellement surgir. Par contre, les localités saines et fières ne sauraient guère priser le fait d'être taxées de « localités en proie à des difficultés » dès que se produit une petite fluctuation des prix du marché international. Bien qu'ils ne constituent pas véritablement l'objet de cette étude, ces faits posent un dilemme à ceux qui doivent prendre les décisions.

L'analyse descriptive et le cadre d'analyse ont été présentés afin de permettre une meilleure prise de conscience du phénomène des localités à industrie unique et de faire mieux comprendre leur nature. La vigueur et la viabilité de ces localités aideront à déterminer le cours futur et la vigueur de l'économie canadienne dans son ensemble.

HT
169
.C2A4414
Author/Auteur
no. 1

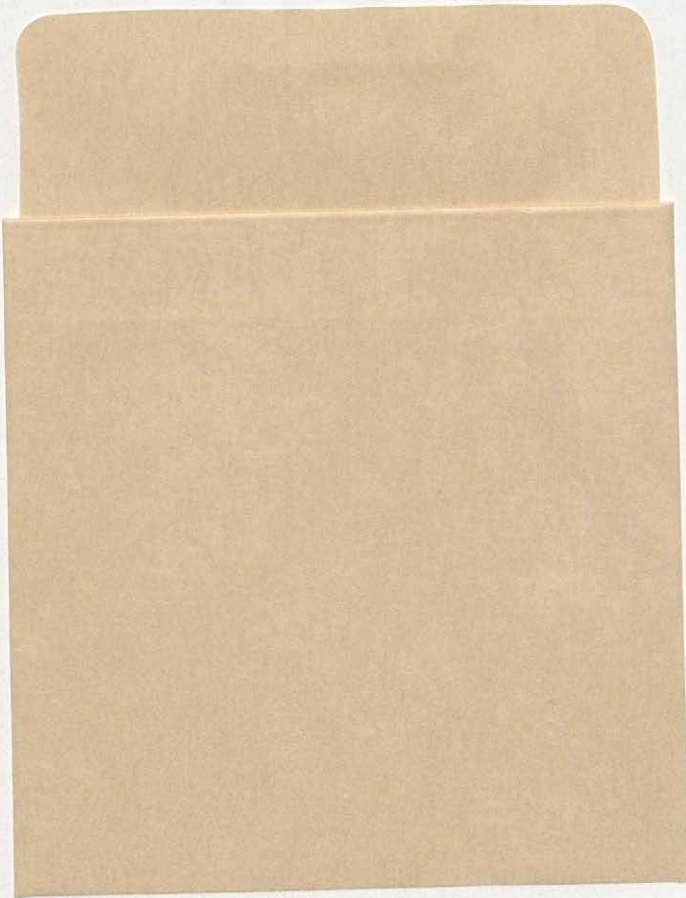
Canada. Ministère de l'expansion économique
régionale.

Title/Titre

Localités à industrie unique. 1977.

Date	Borrower <i>Emprunteur</i>	Room <i>Pièce</i>	Telephone <i>Téléphone</i>

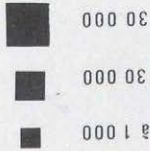
0133-34.3 (10/70) 7530-21-029-4581



INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA



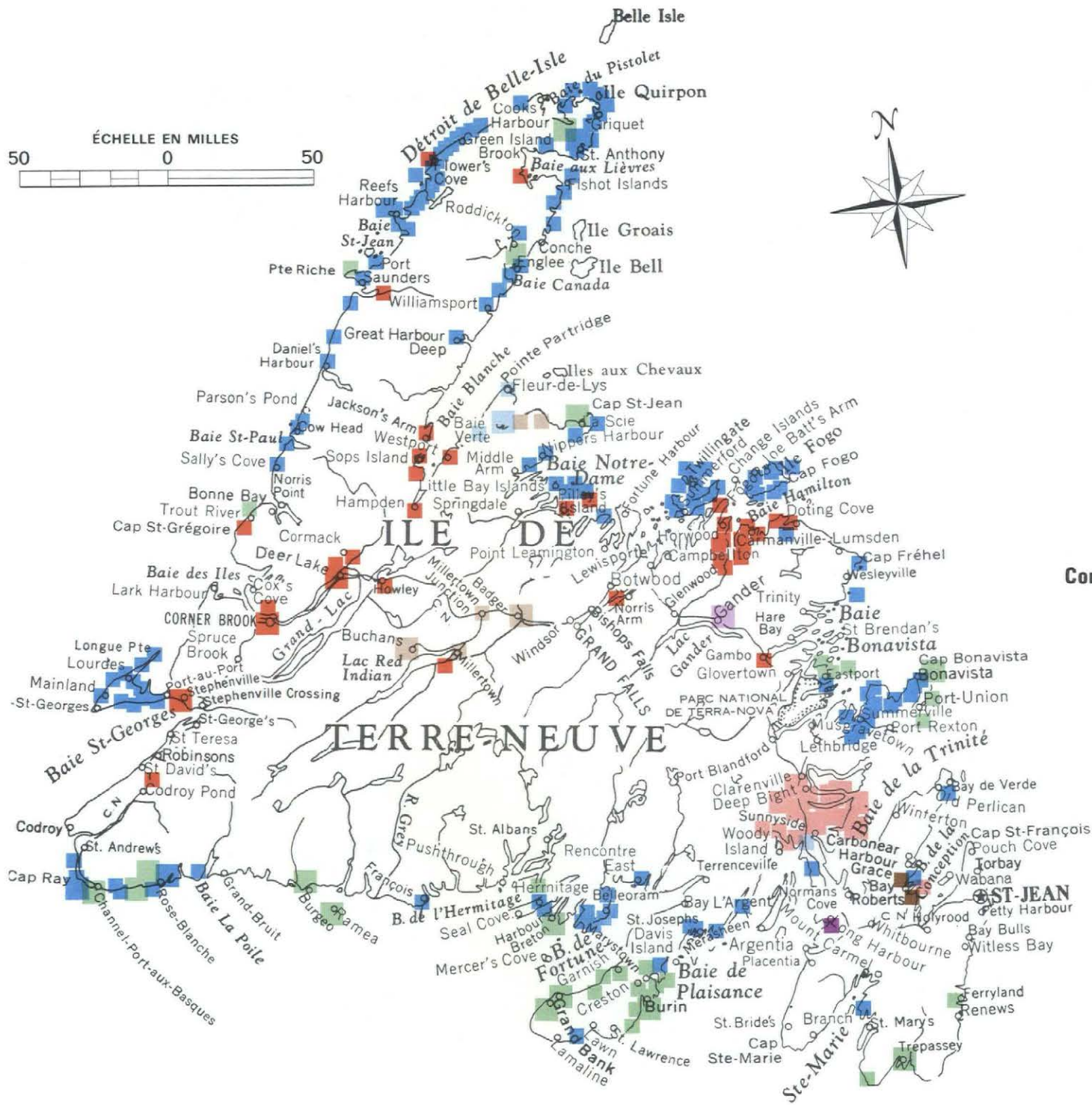
53727



POPULATION

- divers
- icoles
- ublics
- Pêche
- taires
- a bois
- (taux)
- olitique
- (taux)
- urière

MIQUE



TERRE-NEUVE

LOCALITÉS À INDUSTRIE UNIQUE

- Production manufacturière
- Raffineries et mines (métaux)
- Administration publique
- Raffineries et mines (sans métaux)
- Industries du bois
- Industries alimentaires
- Pêche
- Services publics
- Centres de services agricoles
- Construction, tourisme et services divers

POPULATION

- Jusqu'à 1 000
- Jusqu'à 30 000
- Plus de 30 000

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

LOCALITÉS À INDUSTRIE UNIQUE

- Production manufacturière
- Raffineries et mines (métaux)
- Administration publique
- Raffineries et mines (sans métaux)
- Industries du bois
- Industries alimentaires
- Pêche
- Services publics
- Centres de services agricoles
- Construction, tourisme et services divers

POPULATION

- Jusqu'à 1 000
- Jusqu'à 30 000
- Plus de 30 000





NOUVELLE-ÉCOSSE

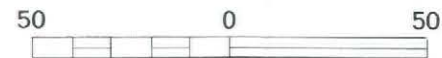
LOCALITÉS À INDUSTRIE UNIQUE

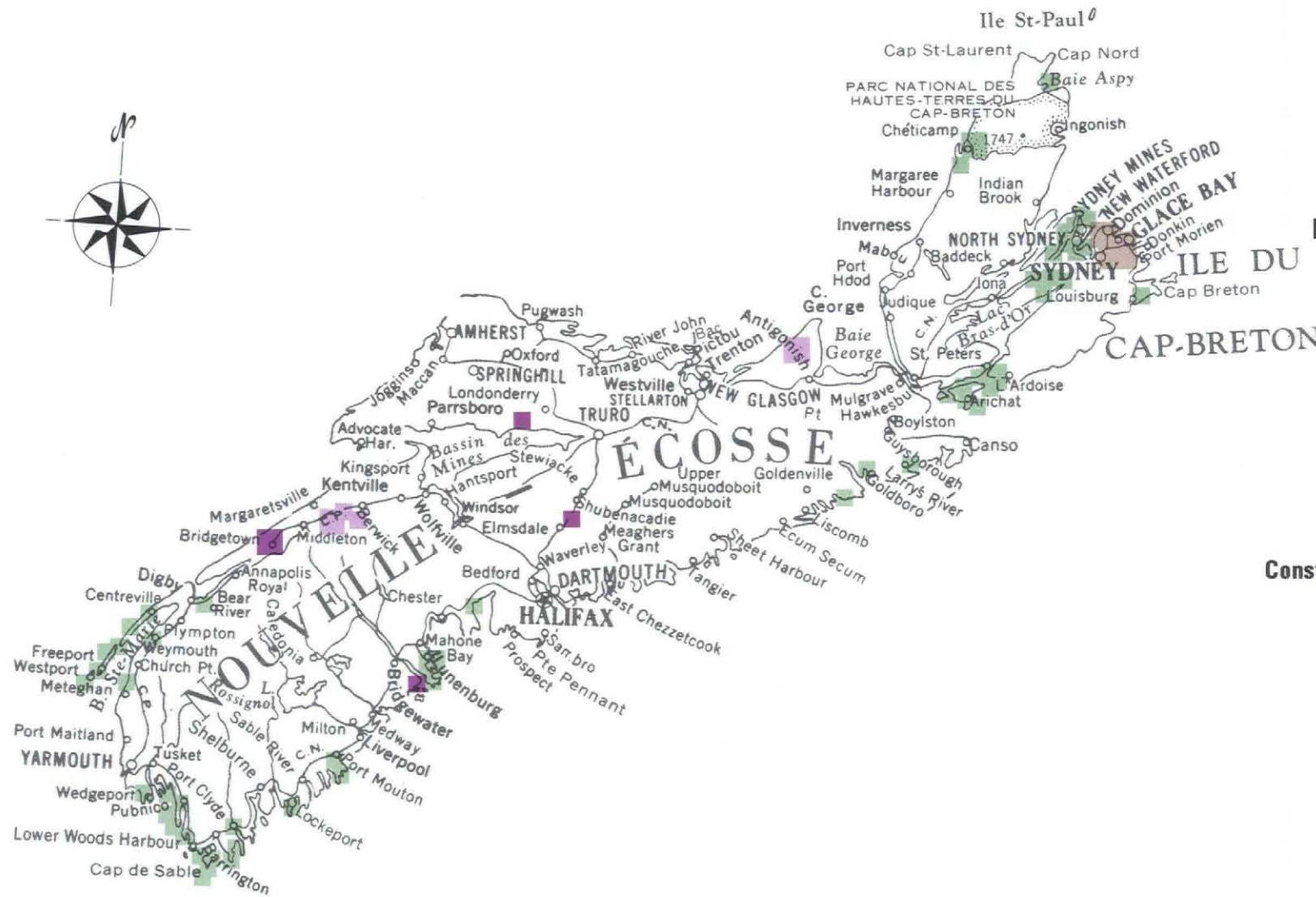
- Production manufacturière
- Raffineries et mines (métaux)
- Administration publique
- Raffineries et mines (sans métaux)
- Industries du bois
- Industries alimentaires
- Pêche
- Services publics
- Centres de services agricoles
- Construction, tourisme et services divers

POPULATION

- Jusqu'à 1 000
- Jusqu'à 30 000
- Plus de 30 000

ÉCHELLE EN MILLES





NOUVELLE-ÉCOSSE

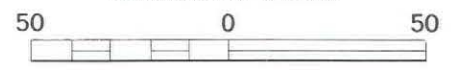
LOCALITÉS À INDUSTRIE UNIQUE

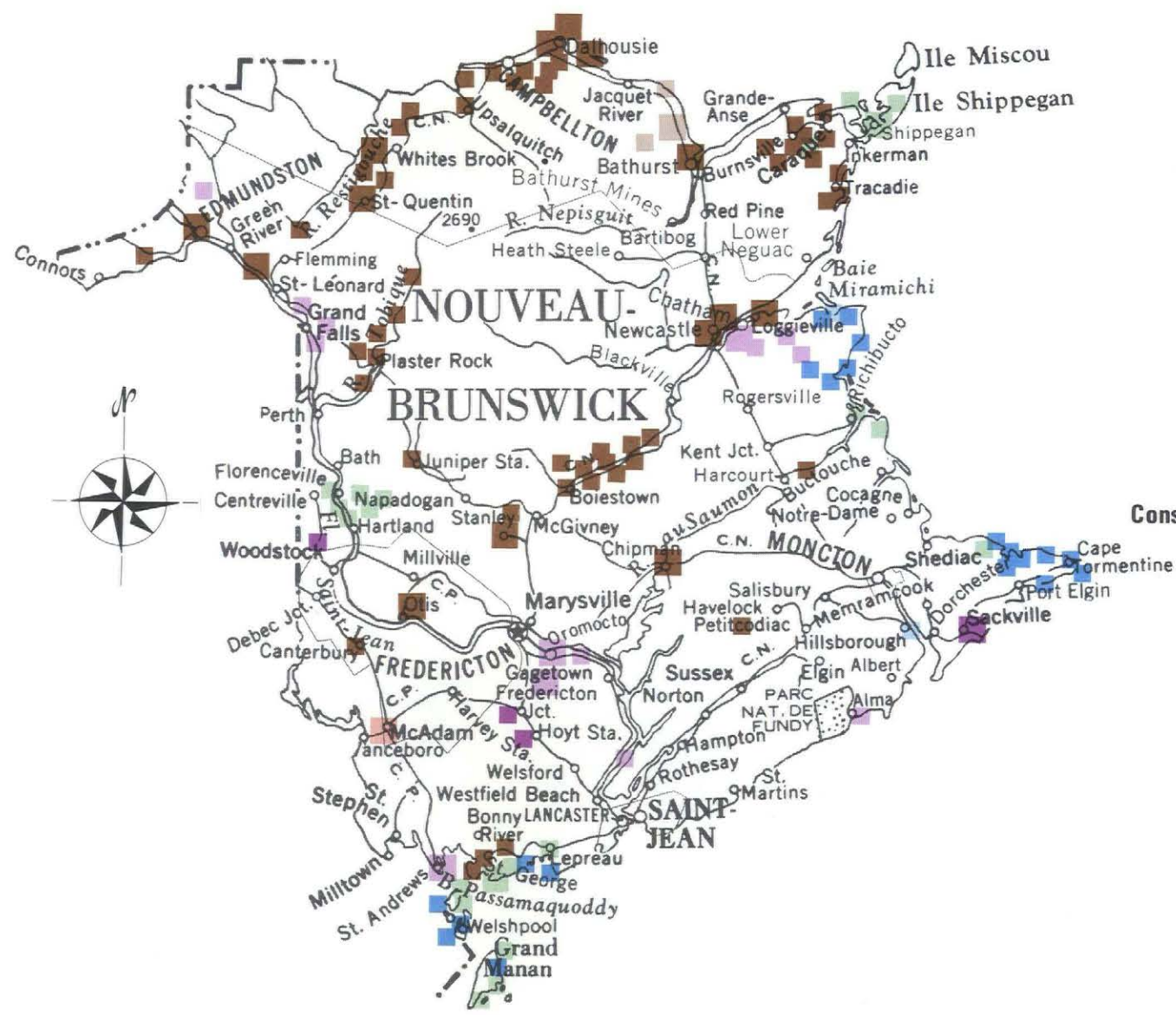
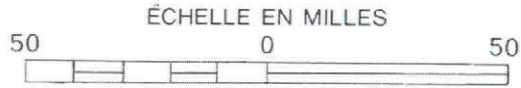
- Production manufacturière
- Raffineries et mines (métaux)
- Administration publique
- Raffineries et mines (sans métaux)
- Industries du bois
- Industries alimentaires
- Pêche
- Services publics
- Centres de services agricoles
- Construction, tourisme et services divers

POPULATION

- Jusqu'à 1 000
- Jusqu'à 30 000
- Plus de 30 000

ÉCHELLE EN MILLES





NOUVEAU-BRUNSWICK

LOCALITÉS À INDUSTRIE UNIQUE

- Production manufacturière
- Raffineries et mines (métaux)
- Administration publique
- Raffineries et mines (sans métaux)
- Industries du bois
- Industries alimentaires
- Pêche
- Services publics
- Centres de services agricoles
- Construction, tourisme et services divers

POPULATION

- Jusqu'à 1 000
- Jusqu'à 30 000
- Plus de 30 000





QUÉBEC

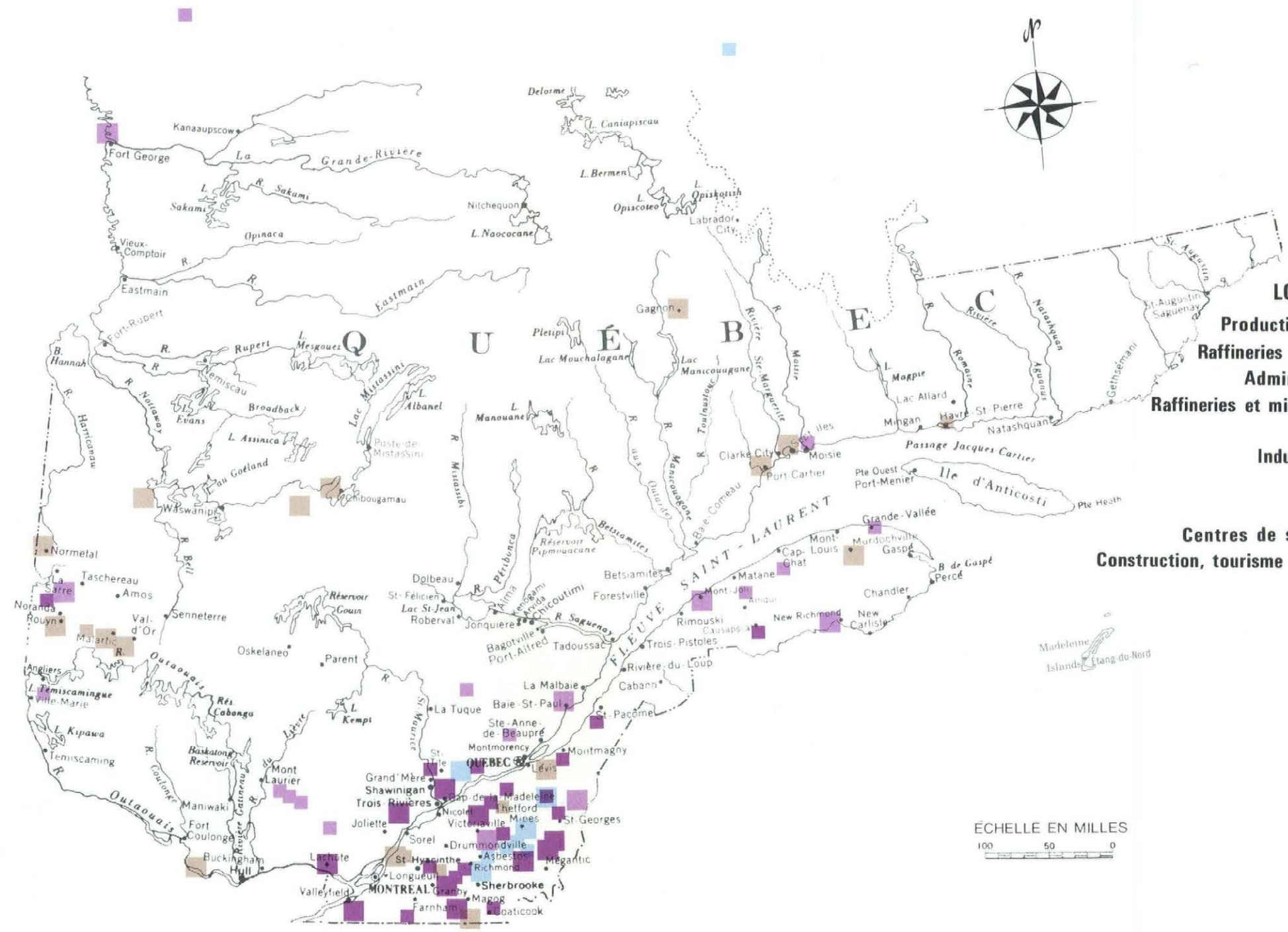
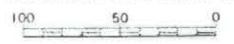
LOCALITÉS À INDUSTRIE UNIQUE

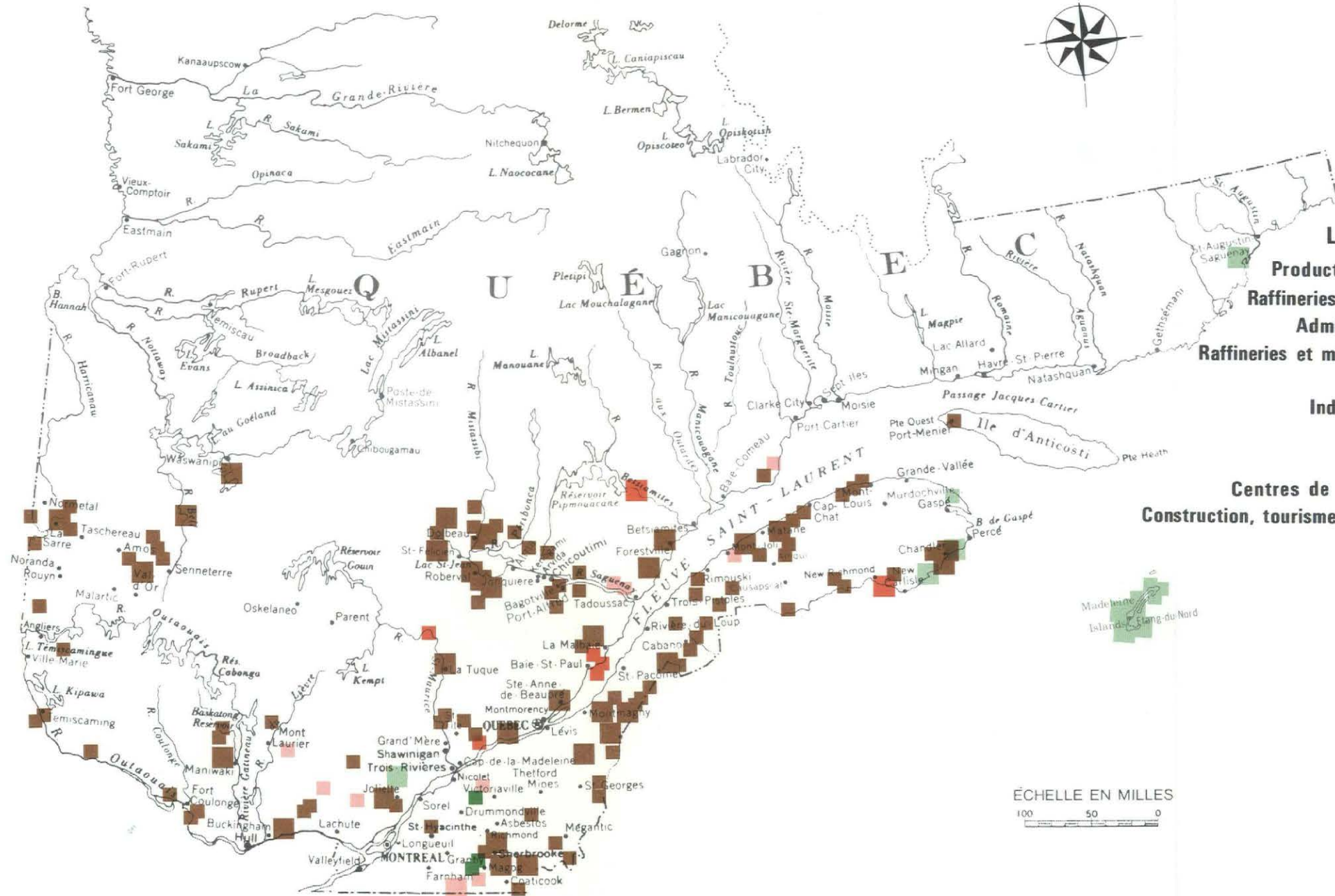
- Production manufacturière
- Raffineries et mines (métaux)
- Administration publique
- Raffineries et mines (sans métaux)
- Industries du bois
- Industries alimentaires
- Pêche
- Services publics
- Centres de services agricoles
- Construction, tourisme et services divers

POPULATION

- Jusqu'à 1 000
- Jusqu'à 30 000
- Plus de 30 000

ÉCHELLE EN MILLES





QUÉBEC

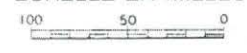
LOCALITÉS À INDUSTRIE UNIQUE

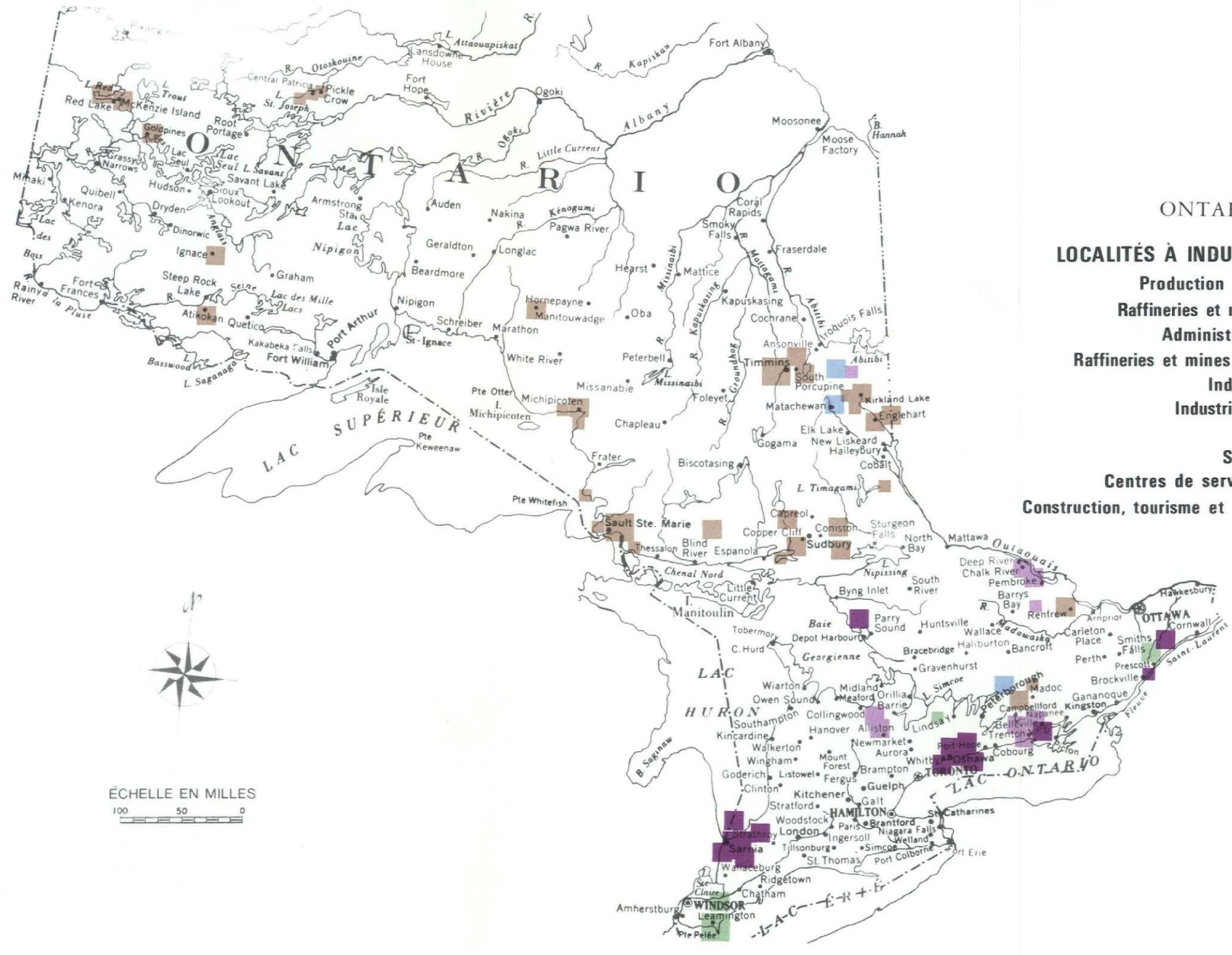
- Production manufacturière
- Raffineries et mines (métaux)
- Administration publique
- Raffineries et mines (sans métaux)
- Industries du bois
- Industries alimentaires
- Pêche
- Services publics
- Centres de services agricoles
- Construction, tourisme et services divers

POPULATION

- Jusqu'à 1 000
- Jusqu'à 30 000
- Plus de 30 000

ÉCHELLE EN MILLES





ONTARIO

LOCALITÉS À INDUSTRIE UNIQUE

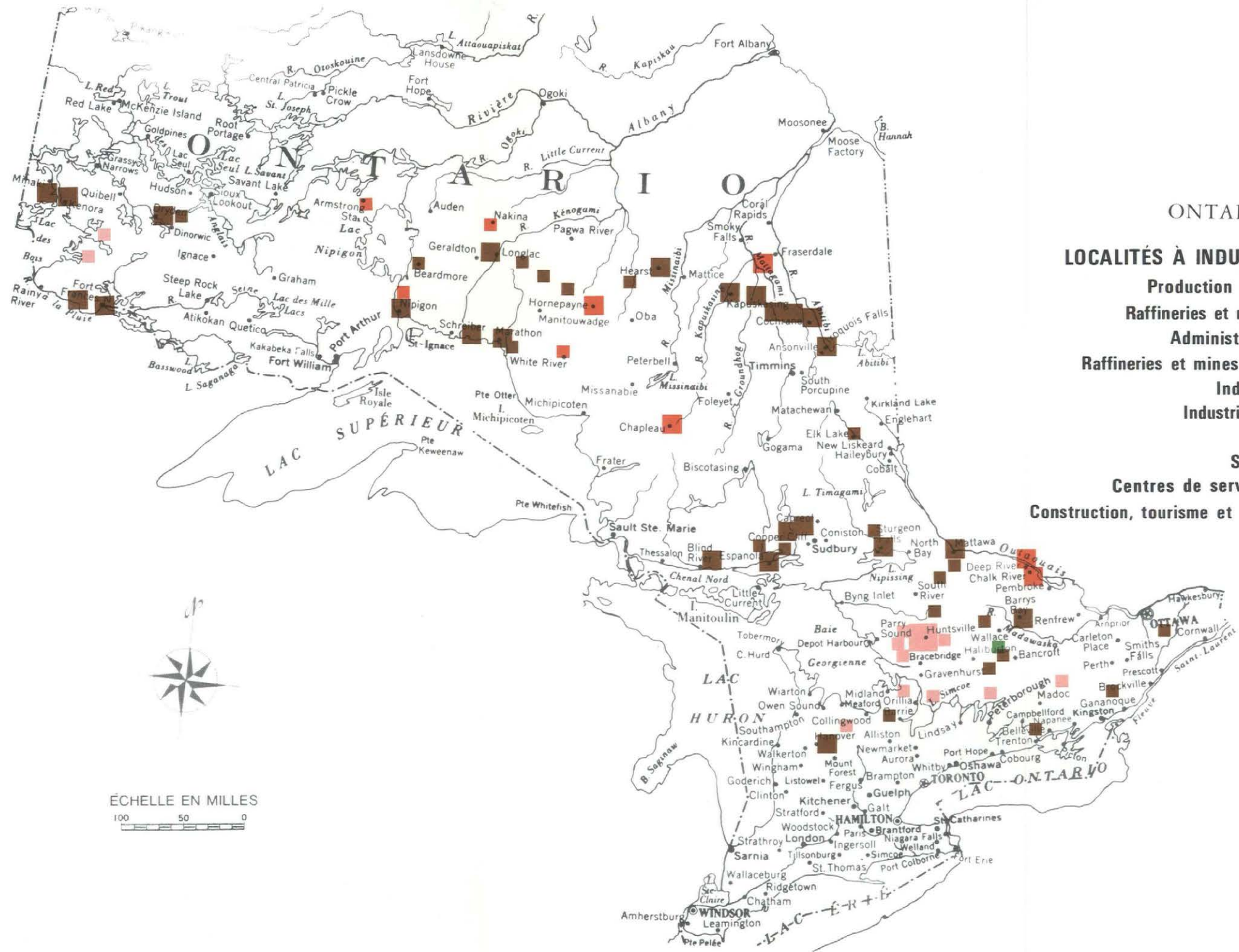
- Production manufacturière
- Raffineries et mines (métaux)
- Administration publique
- Raffineries et mines (sans métaux)
- Industries du bois
- Industries alimentaires
- Pêche
- Services publics
- Centres de services agricoles
- Construction, tourisme et services divers

POPULATION

- Jusqu'à 1 000
- Jusqu'à 30 000
- Plus de 30 000

ÉCHELLE EN MILES
100 50 0





ONTARIO

LOCALITÉS À INDUSTRIE UNIQUE

Production manufacturière

Raffineries et mines (métaux)

Administration publique

Raffineries et mines (sans métaux)

Industries du bois

Industries alimentaires

Pêche

Services publics

Centres de services agricoles

Construction, tourisme et services divers

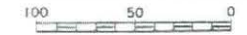
POPULATION

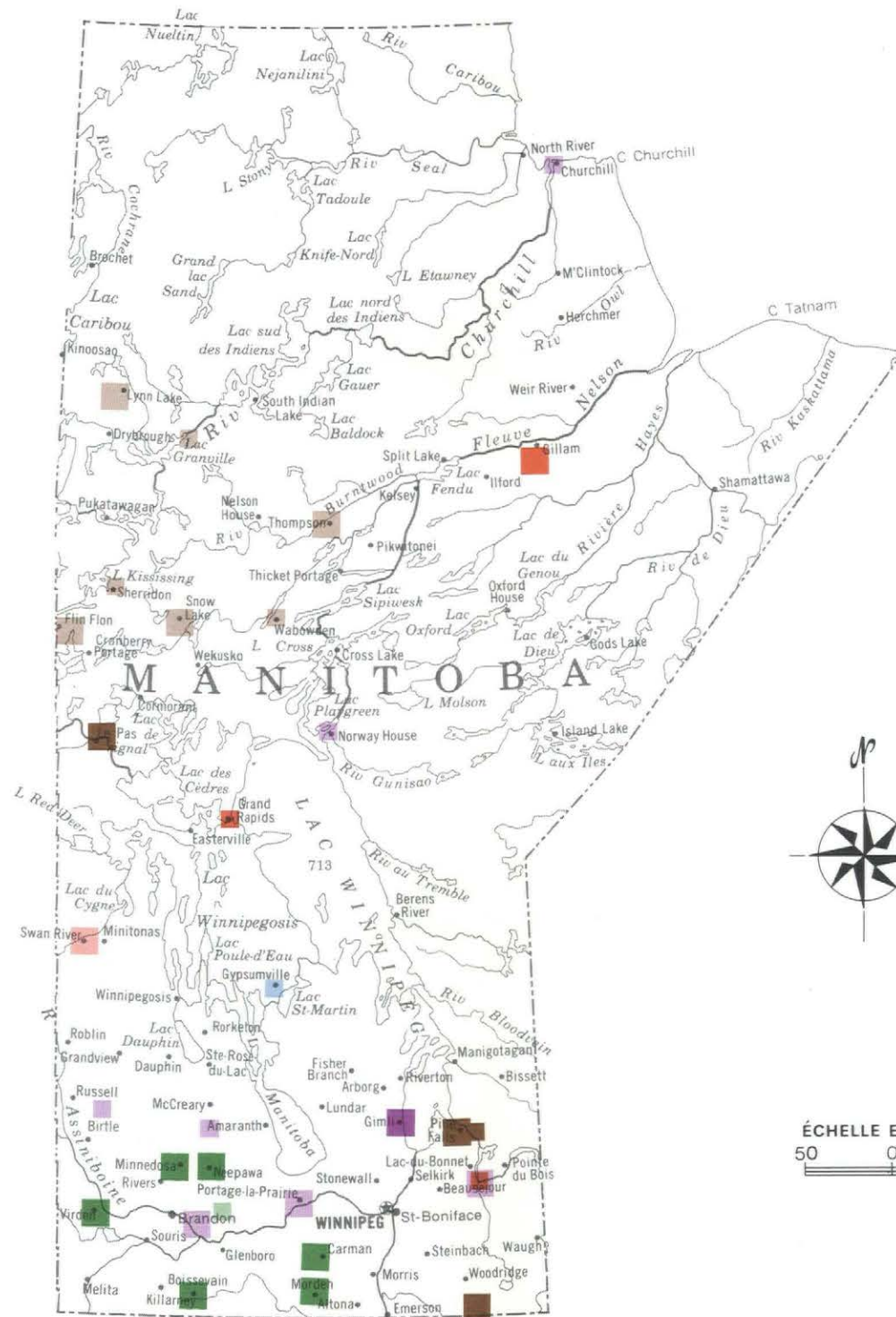
Jusqu'à 1 000

Jusqu'à 30 000

Plus de 30 000

ÉCHELLE EN MILES





MANITOBA

LOCALITÉS À INDUSTRIE UNIQUE

- Production manufacturière
- Raffineries et mines (métaux)
- Administration publique
- Raffineries et mines (sans métaux)
- Industries du bois
- Industries alimentaires
- Pêche
- Services publics
- Centres de services agricoles
- Construction, tourisme et services divers

POPULATION

- Jusqu'à 1 000
- Jusqu'à 30 000
- Plus de 30 000



ÉCHELLE EN MILLES
50 0 50



SASKATCHEWAN

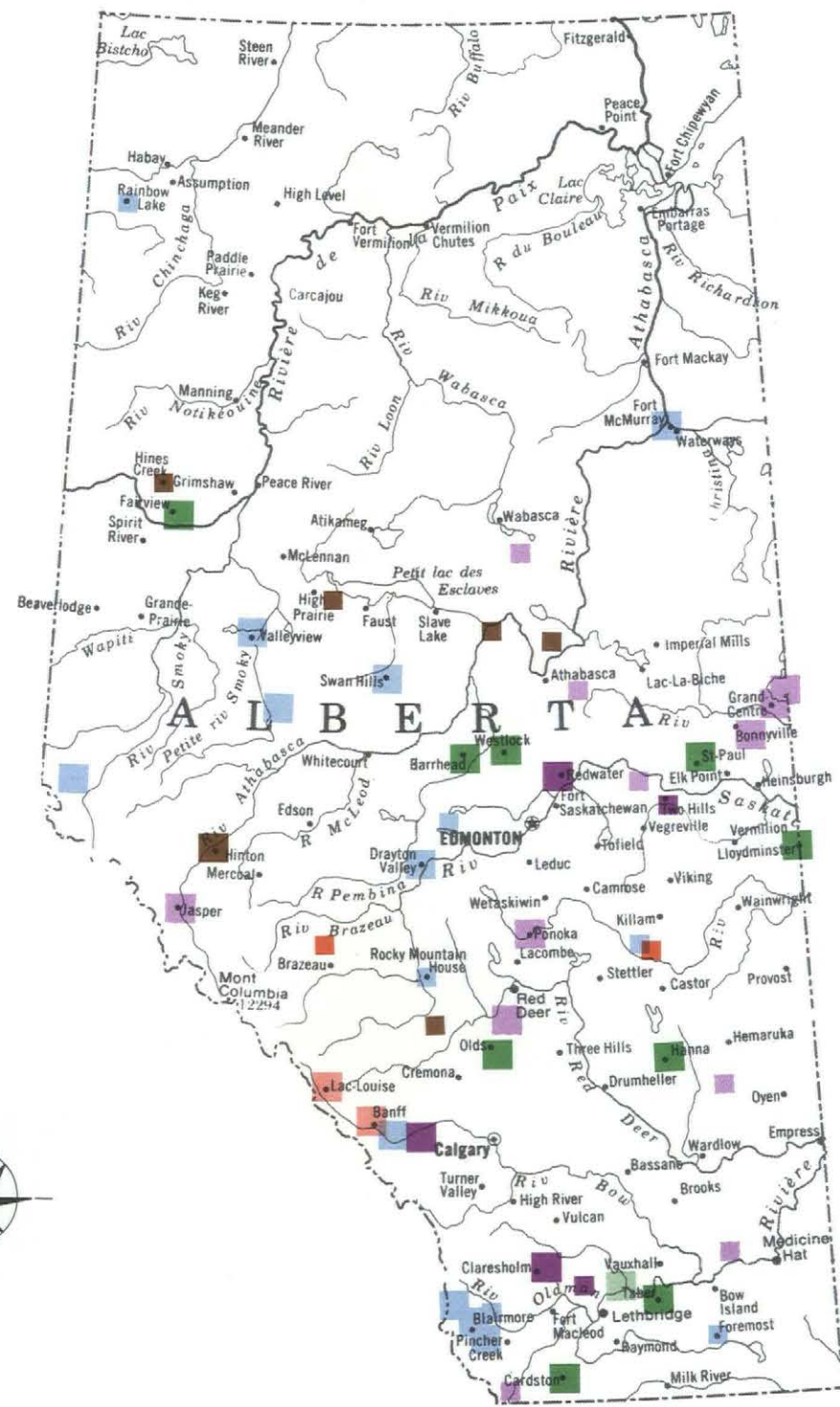
LOCALITÉS À INDUSTRIE UNIQUE

- Production manufacturière
- Raffineries et mines (métaux)
- Administration publique
- Raffineries et mines (sans métaux)
- Industries du bois
- Industries alimentaires
- Pêche
- Services publics
- Centres de services agricoles
- Construction, tourisme et services divers

POPULATION

- Jusqu'à 1 000
- Jusqu'à 30 000
- Plus de 30 000





ALBERTA

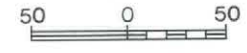
LOCALITÉS À INDUSTRIE UNIQUE

- Production manufacturière ■
- Raffineries et mines (métaux) ■
- Administration publique ■
- Raffineries et mines (sans métaux) ■
- Industries du bois ■
- Industries alimentaires ■
- Pêche ■
- Services publics ■
- Centres de services agricoles ■
- Construction, tourisme et services divers ■

POPULATION

- Jusqu'à 1 000 ■
- Jusqu'à 30 000 ■
- Plus de 30 000 ■

ÉCHELLE EN MILES



COLOMBIE-BRITANNIQUE

LOCALITÉS À INDUSTRIE UNIQUE

- Production manufacturière
- Raffineries et mines (métaux) ■
- Administration publique ■
- Raffineries et mines (sans métaux) ■
- Industries du bois ■
- Industries alimentaires ■
- Pêche ■
- Services publics ■
- Centres de services agricoles ■
- Construction, tourisme et services divers ■

POPULATION

- Jusqu'à 1 000 ■
- Jusqu'à 30 000 ■
- Plus de 30 000 ■



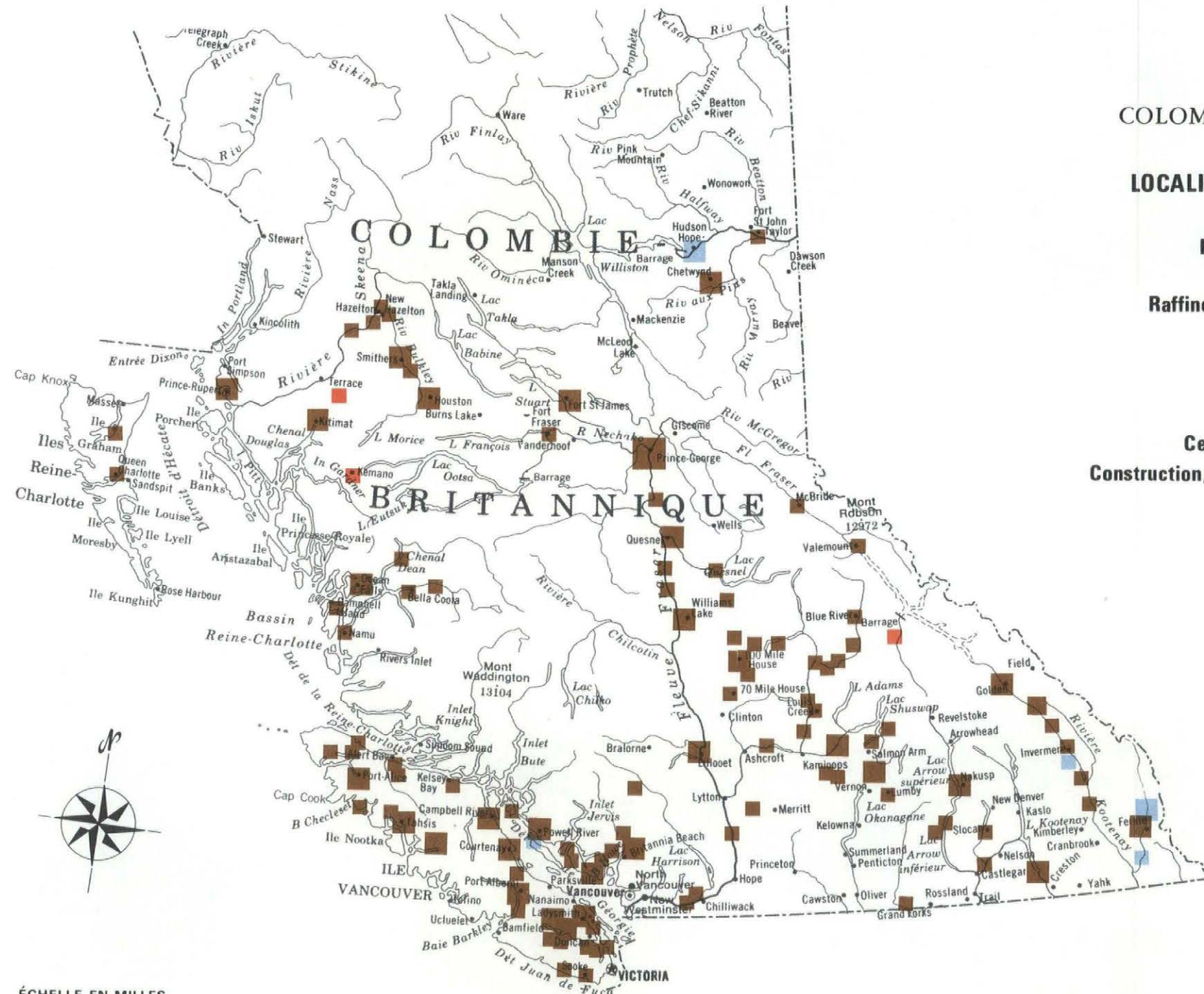
COLOMBIE-BRITANNIQUE

LOCALITÉS À INDUSTRIE UNIQUE

- Production manufacturière
- Raffineries et mines (métaux)
- Administration publique
- Raffineries et mines (sans métaux)
- Industries du bois
- Industries alimentaires
- Pêche
- Services publics
- Centres de services agricoles
- Construction, tourisme et services divers

POPULATION

- Jusqu'à 1 000
- Jusqu'à 30 000
- Plus de 30 000



ÉCHELLE EN MILLES
50 0 50

